



—
BILAN MORAL
2023
—

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES CHIFFRES CLÉS DE 2023.....	5
L'ORGANISATION DE L214	6
MISSION 1 - SOULEVER LA QUESTION ANIMALE DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE	8
Les enquêtes, au cœur de L214.....	9
Plus de 500 actions sur le terrain.....	15
Des actions très diversifiées	16
Notre foodtruck vegan !	17
Les actions à destination de la jeunesse	18
Mon journal animal	18
Education.L214.com.....	19
Animations, conférences & expositions	19
Formations et colloques	20
MISSION 2 - FAIRE RECULER LES PIRES PRATIQUES D'ÉLEVAGE, DE TRANSPORT ET D'ABATTAGE	21
Europe : pour une interdiction du broyage des poussins.....	22
Faire changer les pratiques des entreprises.....	22
Poulets : mettre un terme aux pires pratiques.....	22
Zoom sur LDC : une campagne intense	24
Poules pondeuses : en finir avec les cages.....	25
Cochons : nouveau référentiel et premiers engagements	25
Éviter les nouveaux projets d'élevage intensif.....	26
Du côté de la justice	27
Faire condamner le non-respect de la réglementation.....	27
Mettre l'État face à ses responsabilités.....	29
Se défendre face aux procédures-bâillons	29
Une ville pour les animaux	30
MISSION 3 - RÉDUIRE LE NOMBRE D'ANIMAUX TUÉS	31
Veganuary	32
La Semaine du barbecue vegan	33
Vegan Pratique et son Veggie Challenge	34
Vegoresto et ses ambassadeurs et ambassadrices.....	35
Les interventions en écoles hôtelières et auprès des pros.....	36
Des outils créés pour les pros.....	36
VOTRE GÉNÉROSITÉ TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS.....	38
PERSPECTIVES 2024.....	40

INTRODUCTION

L'année écoulée a été marquée par des avancées significatives dans notre lutte incessante pour les animaux, témoignant de la détermination de l'association et de sa communauté engagée. Nous avons diffusé une quinzaine d'enquêtes mettant en lumière les réalités choquantes des élevages intensifs, des transports et des abattoirs, révélant au grand jour les souffrances endurées par les animaux, maintenus dans des conditions souvent insupportables. Ces enquêtes ont provoqué une vague de soutien citoyen, comme en témoignent les nombreuses pétitions ayant recueilli des dizaines de milliers de signatures.

Nos actions sur le terrain, renforcées par le soutien indéfectible de plus de 2 000 bénévoles, ont permis de sensibiliser le public à la souffrance induite par la consommation de produits animaux. Elles ont aussi permis de capter l'attention des médias et d'alimenter le débat public, ce qui est crucial pour espérer obtenir des avancées concrètes dans tous les secteurs.

Lors de la Fête de l'Humanité en septembre 2023, L214 a innové en promouvant la cause animale et l'alimentation végétale avec un foodtruck proposant un sandwich merguez vegan. Cette initiative, accueillie avec enthousiasme, a fortement attiré l'attention des médias et des personnalités politiques. Grâce au Veganuary et à VegOresto, nous avons continué d'encourager restaurants et entreprises à mettre en valeur ou développer des alternatives végétales.

Cette année a également vu des progrès considérables dans nos efforts pour influencer les pratiques des entreprises et la volonté d'agir des législateurs. Grâce à nos campagnes ciblées, nous avons réussi à engager des dialogues constructifs avec des entreprises de l'agroalimentaire, conduisant à des engagements concrets pour faire reculer le pire de l'élevage intensif des poulets. Un travail similaire a été initié avec l'élevage des cochons.

Nos interventions éducatives, particulièrement dans les écoles, collèges, lycées et écoles hôtelières, se sont poursuivies activement. Il est capital de sensibiliser les jeunes générations aux questions éthiques liées à l'exploitation animale. Le dernier numéro de *Mon journal animal* a été tiré à plus de 100 000 exemplaires.

Face aux défis judiciaires, nous avons remporté des victoires importantes qui renforcent notre légitimité et notre capacité à poursuivre nos enquêtes. En 2023, à quatre reprises, nous avons fait condamner l'État pour inefficacité face à la maltraitance animale. Par ailleurs, avec d'autres ONG, nous avons réussi à bloquer la tentative, initiée par la FNSEA, de diminuer drastiquement les ressources des associations en privant leurs membres des avantages fiscaux prévus pour les dons aux associations. Ces succès judiciaires et politiques, associés à notre capacité à mobiliser et à informer, constituent la pierre angulaire de notre stratégie pour aller vers une société moins cruelle avec les animaux. Parallèlement, notre implication dans l'opposition contre l'installation ou l'agrandissement d'élevages intensifs a pris de l'ampleur.

En somme, l'année a été jalonnée de défis mais aussi de victoires significatives, illustrant l'impact profond de notre travail. À travers chaque action, chaque campagne, nous avons continué à œuvrer pour un monde plus juste pour les animaux. L'année à venir s'annonce tout aussi exigeante, mais avec le soutien de notre communauté, nous avons confiance dans notre capacité à poursuivre notre mission avec encore plus de détermination et d'efficacité.

1. Soulever la question animale dans la sphère publique : interroger notre société sur la légitimité de maltraiter et de tuer des animaux à des fins alimentaires.
2. Faire reculer les pires pratiques d'élevage, de transport et d'abattage : changer le modèle agricole dominant actuellement.
3. Réduire le nombre d'animaux tués : faire évoluer notre modèle alimentaire et démocratiser l'alimentation végétale.

Au nom de toute l'équipe de L214, nous remercions très sincèrement l'ensemble des personnes ou organisations qui ont participé aux actions de l'association ou qui l'ont soutenue. Vous vous retrouverez tout au long des pages qui suivent, de façon directe ou indirecte. Merci infiniment.



LES CHIFFRES CLÉS DE 2023

**1,3 MILLIONS
DE FOLLOWERS**
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

2 000
BÉNÉVOLES

51 928
MEMBRES

42
GROUPES
LOCAUX

14 ENQUÊTES

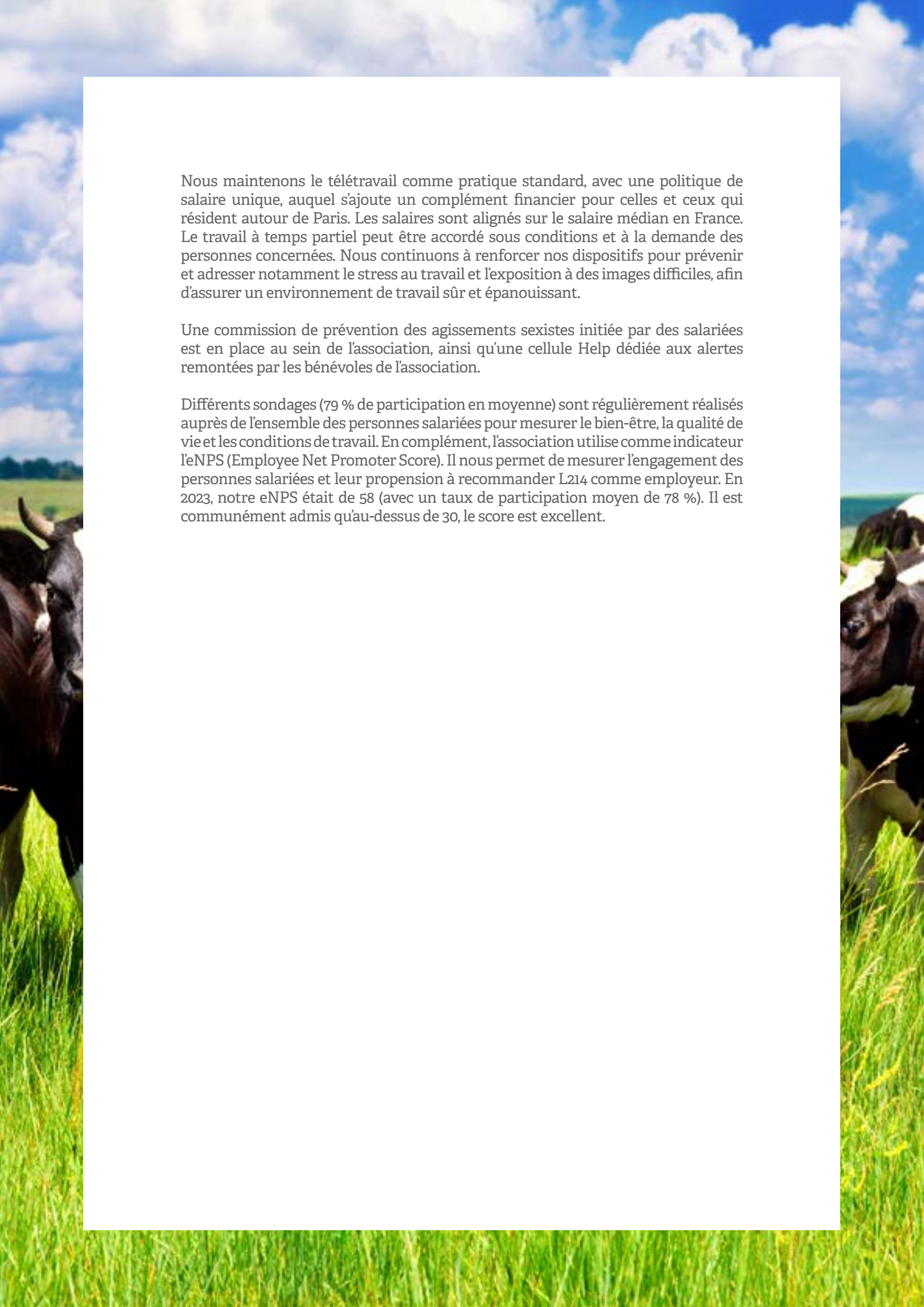
ORGANISATION DE L214

Le conseil d'administration de L214 définit les orientations stratégiques majeures. Au quotidien, l'organisation s'articule autour d'équipes rassemblées en pôles cohérents. Depuis 2023, la direction est assurée par un comité de direction (Codir), composé des responsables de pôles, au sein duquel opère un comité de pilotage (Copil) plus restreint. Le comité de pilotage est composé de 4 personnes, il a été en partie renouvelé en 2023. Ce dernier établit l'ordre du jour du Codir, décidant des points à discuter en plénière ou à maintenir au sein du Copil. En cas de désaccords ou d'incertitudes, Brigitte Gothière, directrice de L214, a pour rôle de trancher.

L'association bénéficie également d'un comité social et économique (CSE) proactif, attentif et innovant dans ses propositions. Il a été renouvelé en 2023 pour les quatre années à venir.

L'association compte 101 personnes salariées à fin décembre 2023. Les femmes sont majoritaires : 50 % de femmes au conseil d'administration, 62 % de femmes salariées, 55 % de femmes parmi les coordinatrices et coordinateurs, 75 % de femmes parmi les responsables de pôle, 50 % de femmes au Copil, dont la directrice de l'association.





Nous maintenons le télétravail comme pratique standard, avec une politique de salaire unique, auquel s'ajoute un complément financier pour celles et ceux qui résident autour de Paris. Les salaires sont alignés sur le salaire médian en France. Le travail à temps partiel peut être accordé sous conditions et à la demande des personnes concernées. Nous continuons à renforcer nos dispositifs pour prévenir et adresser notamment le stress au travail et l'exposition à des images difficiles, afin d'assurer un environnement de travail sûr et épanouissant.

Une commission de prévention des agissements sexistes initiée par des salariées est en place au sein de l'association, ainsi qu'une cellule Help dédiée aux alertes remontées par les bénévoles de l'association.

Différents sondages (79 % de participation en moyenne) sont régulièrement réalisés auprès de l'ensemble des personnes salariées pour mesurer le bien-être, la qualité de vie et les conditions de travail. En complément, l'association utilise comme indicateur l'eNPS (Employee Net Promoter Score). Il nous permet de mesurer l'engagement des personnes salariées et leur propension à recommander L214 comme employeur. En 2023, notre eNPS était de 58 (avec un taux de participation moyen de 78 %). Il est communément admis qu'au-dessus de 30, le score est excellent.

MISSION 1

SOULEVER LA QUESTION ANIMALE DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE

L'objectif de cette mission est de changer les mentalités, en informant sur les pratiques d'élevage, de transport et d'abattage des animaux au moyen d'enquêtes et d'informations sourcées, en nourrissant le débat public sur l'exploitation animale et en interrogeant dans les sphères médiatique, politique, académique et citoyenne la légitimité de maltraiter ou tuer les animaux à des fins alimentaires.

/// LES ENQUÊTES, AU CŒUR DE L214

Les enquêtes mettent en lumière la violence de notre modèle agricole et alimentaire, qui enferme 80 % des animaux dans des élevages intensifs et tue chaque jour en France plus de 3,2 millions d'animaux dans les abattoirs. Montrer la violence vécue par les animaux est un moyen efficace pour éveiller les consciences et faire évoluer la société vers plus de considération pour les animaux.

Notre équipe Enquêtes reçoit chaque jour des signalements de la part de personnes confrontées à de la maltraitance animale (travail en élevage ou abattoir, transport, près de leur domicile...). Leurs témoignages, souvent anonymes par peur des représailles, permettent de rendre visible l'invisible et ouvrent les portes des milliers d'élevages intensifs et des centaines d'abattoirs que compte la France. Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui, croisant le regard d'un animal en détresse, ne baissent pas les yeux.



2023

JANVIER

COCHONS : LE PRIX DE LA CHARCUTERIE

Nous avons dévoilé des images d'un élevage intensif de cochons dans les Côtes-d'Armor. Elles montrent des animaux parfois privés d'eau et de soins alors qu'ils sont blessés ou agonisants.

Les porcelets subissent des mutilations routinières illégales : coupe systématique des queues, meulage des dents. Nous avons porté plainte pour sévices graves, et lancé un appel à la marque Le Cochon de Bretagne, qui s'approvisionne auprès de cet élevage, et plus largement aux entreprises commercialisant de la viande de cochon afin qu'elles s'engagent à respecter d'ici 2030 les critères du Pig Minimum Standards, un référentiel soutenu par plusieurs associations de défense des animaux. Cochon de Bretagne n'a pas réagi, mais d'autres enseignes ont entamé un échange avec nous sur ce sujet.



MARS

URGENCE DANS UN ÉLEVAGE LAITIER

La Ferme des violettes est un élevage laitier situé dans la Manche. Les images insoutenables montrent des animaux malades, à l'agonie et laissés sans soins, des veaux attachés à des barrières ou à des piquets, d'autres enfermés dans des box individuels, des vaches entassées, des animaux n'ayant pas accès à l'eau, vivant dans leurs excréments et dans un environnement insalubre. Nous avons porté plainte pour sévices graves et délit d'abandon auprès du parquet de Coutances et avons réclamé une intervention immédiate des services vétérinaires de Saint-Lô pour secourir des animaux en grande détresse et abréger les souffrances de ceux qui ne pouvaient être sauvés. À la suite de cette enquête, la préfecture de la Manche a annoncé que les faits mis en évidence dans notre vidéo « n'ont pas été constatés le jour du contrôle officiel ». Leur communiqué note des non-conformités, sans les détailler, et indique que la préfecture a ordonné à l'éleveur des mesures correctives. Nous avons demandé un rendez-vous aux services de la préfecture pour faire la lumière sur les faits identifiés, mais notre demande est restée sans retour.

Le procureur a ouvert une enquête judiciaire, aujourd'hui toujours en cours.

Cette enquête a largement mobilisé avec plus de 80 000 signatures de la pétition demandant la fermeture immédiate de l'élevage. La vidéo de l'enquête sur nos réseaux sociaux comptabilise plus de 750 000 vues.





MARS ET JUILLET

LONGS TRANSPORTS : LE CALVAIRE DES VEAUX NOURRISSONS

Avec les associations Ethical Farming Ireland et Eyes on Animals, nous avons suivi des bétailières depuis des marchés aux veaux en Irlande jusqu'aux élevages intensifs d'engraissement aux Pays-Bas. Les veaux, âgés de 15 à 30 jours, sont chargés dans des bétailières sur 3 niveaux comptant chacune environ 300 veaux. Les animaux restent dans les camions pendant toute la traversée de la Manche. Arrivés au port de Cherbourg, ils sont brutalement manipulés et des coups violents leur sont portés au moment de leur nourrissage et de leur rechargement dans les camions. Leur parcours se poursuit alors jusqu'aux Pays-Bas où ils sont enfermés dans d'immenses élevages intensifs pour être engraisés durant 6 à 8 mois, avant d'être envoyés à l'abattoir.

Deux eurodéputées, Caroline Roose et Anja Hazekamp, se sont rendues avec nous au centre de transit où les veaux sont frappés. Elles soutiennent notre demande de mettre fin aux longs transports des veaux non sevrés.

À la suite de notre signalement, les services vétérinaires de la Manche ont suspendu l'agrément du centre pendant 8 jours. Nous avons porté plainte auprès du tribunal de Cherbourg pour sévices graves et mauvais traitements. Le procureur a ouvert une enquête judiciaire qui est toujours en cours.

Nous nous sommes rendus devant la Direction générale de l'alimentation à Paris pour remettre le rapport complet aux services du ministère de l'Agriculture, mais notre demande de rendez-vous a été refusée.

MARS

CADAVRES EN ÉLEVAGE : UN LANCEUR D'ALERTE TÉMOIGNE

Nous avons publié le témoignage et les images filmées par Jérôme, un lanceur d'alerte choqué par son expérience de ramassage des cadavres en élevage. Cet agent de collecte était chargé de faire la « tournée » quotidienne des élevages aux alentours de Saint-Brieuc en Bretagne afin de ramasser les poubelles remplies des cadavres d'animaux n'ayant pas survécu aux conditions de vie dans ces exploitations majoritairement intensives. Une facette peu connue de l'élevage, qui concerne pourtant plus de 40 millions d'animaux chaque année.



AVRIL

DES POULETS MALTRAITÉS EXPORTÉS EN ARABIE SAOUDITE

Cette enquête a été filmée dans un élevage de poulets situé dans le Finistère. Les animaux sont destinés à l'exportation. Cet élevage sous contrat avec la coopérative Yer Breizh (qui appartient notamment au groupe LDC et à la région Bretagne) fournit l'abattoir France Poultry de Châteaulin en poulets « export ». La viande est congelée et exportée vers les pays de la péninsule arabique, principalement vendue sous la marque Doux.

Les images montrent des animaux entassés à plus de 26 par m² dans un bâtiment insalubre, nourris au soja OGM, et en très mauvaise santé.

MAI

LAPIN DU CH'TI : IMAGES GLAÇANTES D'UN ÉLEVAGE CERTIFIÉ

Dans cette enquête, nous avons montré les conditions extrêmes dans lesquelles sont élevés plus de 6 200 lapins dans une exploitation intensive des Hauts-de-France : nouveau-nés morts ou agonisants suspendus entre les grilles au-dessus de la fosse à lisier, animaux en grande détresse, comme ce jeune lapin à la patte nécrosée et coincée entre les barreaux de sa cage.

Les animaux sont vendus dans des barquettes estampillées Filière Responsable Auchan, Lapin de France, Produit Certifié et Saveurs en'Or, initiatives censées garantir entre autres la qualité des produits et le bien-être des animaux. Nous avons porté plainte pour mauvais traitements contre l'élevage auprès du tribunal judiciaire de Dunkerque. La plainte a été classée sans suite. L'enseigne Auchan s'est désengagée de cet élevage.



JUIN

COURTE VIE DE MISÈRE POUR LES CHEVREAUX LDC

Nous avons révélé des images d'une station d'engraissement de chevreaux en Saône-et-Loire. Les chevreaux y sont élevés dans des conditions intensives, sans accès à l'extérieur. Séparés de leur mère peu de temps après leur naissance, certains chevreaux n'ont pas eu le temps d'apprendre à téter et peinent à s'alimenter avec les appareils d'allaitement installés dans l'élevage. De nombreux chevreaux ne survivent pas, et leurs cadavres sont jetés hors des box comme des déchets. Cet élevage travaille pour Cabri Production, une société du groupe LDC, connu pour ses marques Le Gaulois, Maître CoQ ou encore Marie.

Nous avons porté plainte auprès du procureur du tribunal judiciaire de Mâcon pour mauvais traitements. Le groupe LDC a réagi dans la presse pour annoncer que cet élevage avait des résultats sanitaires conformes aux normes mais qu'une enquête approfondie allait tout de même être menée.



JUILLET

ABATTOIR DE BAZAS : DERRIÈRE LES MURS, L'HORREUR POUR LES ANIMAUX

Nous avons dévoilé des images tournées dans l'abattoir de Bazas en Gironde. L'enquête montre des pratiques et des installations qui sont en violation grave de la réglementation, entraînant des souffrances extrêmes pour les vaches, taureaux, veaux, agneaux, porcelets... : coups d'aiguillon dans l'anus, les yeux, étourdissements ratés, animaux suspendus et saignés encore conscients. Une inspection des services vétérinaires de 2016 avait déjà identifié ces dysfonctionnements, qui perdurent 7 ans plus tard. Ces images bouleversantes ont été largement diffusées dans les médias (France 3, BFMTV, France Info, et de nombreuses unes de journaux locaux, etc.).

Nous avons demandé la fermeture d'urgence de l'abattoir et l'instauration d'un droit de visite des abattoirs par les parlementaires avec une pétition adressée au ministre de l'Agriculture et au préfet de la Gironde. Nous avons porté plainte contre l'abattoir pour cruauté et sévices graves auprès du procureur de la République de Bordeaux. Par ailleurs, nous avons engagé un recours en responsabilité contre l'État auprès du tribunal administratif de Bordeaux pour manquement à sa mission de contrôle de l'application de la réglementation. Une enquête judiciaire a été ouverte et est toujours en cours.

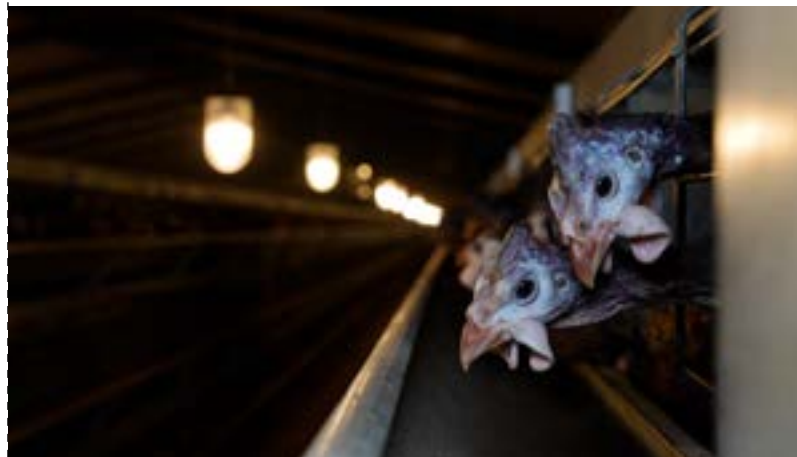
Nous avons manifesté devant la préfecture de Gironde et demandé un rendez-vous avec le préfet, mais nous n'avons pas été reçus.



AOÛT

COUVOIR LDC : LA SOUFFRANCE DES PINTADES EN CAGE

Nous avons rendu publique une enquête filmée dans un couvoir du Maine-et-Loire, qui appartient au groupe LDC. Ces images lèvent le voile sur les terribles conditions d'élevage des pintades reproductrices. C'est la première fois que l'association obtient des images de cette filière. Plus de 4 000 oiseaux sont entassés à l'intérieur de cages exiguës, alignées dans un hangar privé de lumière naturelle. Les femelles sont régulièrement inséminées artificiellement afin de produire des œufs fécondés, futurs pintadeaux qui ne verront jamais leurs mères : éclos dans un bâtiment séparé, ils seront élevés pour leur viande. Beaucoup de pintades présentent de larges écorchures aux flancs laissées sans soins et qui se nécrosent. De nombreuses pintades, déplumées, sont à bout de force. Certaines agonisent, d'autres sont déjà mortes. Nous avons porté plainte auprès du procureur du tribunal d'Angers pour mauvais traitements.





NOVEMBRE

LE GAULOIS :

POULETS SÉLECTIONNÉS GÉNÉTIQUEMENT

Nous avons révélé des images d'un élevage de poulets sous contrat avec le leader français du poulet, le groupe LDC. Dans cet élevage d'Ille-et-Vilaine, les poulets sont issus d'une sélection génétique portant gravement atteinte à leur santé.

Nous avons porté plainte contre l'élevage et contre le groupe LDC pour l'utilisation de cette souche génétique à croissance ultrarapide. Afin de rétablir la vérité sur les pratiques de la marque, nous avons lancé une vaste opération de réétiquetage des barquettes de poulets Le Gaulois dans les supermarchés d'une trentaine de villes françaises.

NOVEMBRE

PRATIQUES MOYENÂGEUSES : ABATTAGE DE CERFS POUR LES REPAS DE FÊTES

Cette nouvelle enquête montre la mise à mort de jeunes cerfs dans un élevage situé en Mayenne. Les animaux sont saignés encore conscients dans une « salle d'abattage » archaïque, dans l'irrespect le plus total des règles sanitaires : installations en bois, équipements précaires, atmosphère poussiéreuse, désinfection inexistante. La viande de ces cerfs est vendue aux consommateurs dans des boucheries, principalement à l'occasion des repas de fêtes de fin d'année, sous forme de viande fraîche, pâté ou rillettes. Nous avons porté plainte pour mauvais traitements, et avons demandé l'arrêt immédiat de l'activité d'abattage de cet élevage.

La préfecture a réagi en annonçant que tout est conforme dans cette salle d'abattage... Nous avons engagé un recours contre l'État pour défaillance de ses services vétérinaires.



OCTOBRE

COCHONS CLAQUÉS À MORT, CASTRÉS À VIF

Cette enquête dévoile des pratiques terribles dans un élevage intensif dans la Marne. Elle montre des manipulations violentes et illégales sur des porcelets, réalisées entre autres par la maire de la commune, qui travaille dans cette exploitation : claquage à mort contre le sol bétonné, castration chirurgicale sans anesthésie ni analgésiques, coupe routinière des queues.

Les truies en maternité reçoivent des coups de truelle afin de les faire se lever pour ramasser des porcelets morts dans leur cage. L'élevage compte environ 4 000 animaux enfermés dans un environnement insalubre, souvent en cage individuelle, ou entassés les uns sur les autres en box collectifs. Des milliers d'asticots grouillent dans les poubelles d'équarrissage, où les corps d'animaux morts sont en état de putréfaction très avancée.

Face à cette situation, nous avons appelé le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau à interdire le claquage des porcelets et toute forme de castration. Nous avons engagé un recours contre l'État pour manquement à sa mission de contrôle vétérinaire.

Cette enquête a mobilisé énormément avec près de 90 000 signatures de la pétition demandant la fin du claquage et de toute forme de castration. Ces images très choquantes ont été largement relayées dans les médias (*Le Monde*, France 2, BFM TV, *Libération*...).



DÉCEMBRE

URGENCE DANS UN ÉLEVAGE LAITIER FOURNISSANT LA MARQUE CRÊPES WHAOU!

Nous avons dévoilé des images d'un élevage laitier situé dans le Finistère. Il est l'un des fournisseurs de lait de la célèbre marque de crêpes industrielles Whaou!. Les images montrent des animaux enfermés dans des bâtiments détériorés, sans accès à l'extérieur, patageant dans leurs excréments. Certaines vaches sont blessées ou malades, et laissées sans soins. L'établissement est déjà connu des services de la préfecture, qui l'ont mis en demeure en mai 2022 (vaches en surnombre, écoulements d'effluents d'élevage dans le milieu naturel). Nous avons déposé une plainte auprès du procureur du tribunal de grande instance de Brest pour sévices graves et mauvais traitements. La marque Whaou! s'est désengagée de ce fournisseur. Ces images choquantes ont été diffusées dans les médias (France Inter, BFMTV, *Ouest-France*, France Bleu, etc.). Cette enquête a été vue plus d'un million de fois rien que sur notre compte TikTok.

LES ACTUS ANIMALES SUR YOUTUBE

En 2023, nous avons lancé une série de vidéos d'actualité sur les animaux. Chaque semaine, Sébastien Arzac, cofondateur de L214 et directeur des enquêtes, met en lumière les actus qui ont retenu son attention dans une courte vidéo sur notre chaîne YouTube.





/// PLUS DE 500 ACTIONS SUR LE TERRAIN

Toute l'année, les 42 groupes locaux se sont mobilisés pour porter les campagnes de l'association partout en France, participer à des événements locaux (stands lors de festivals, interventions lors de conférences...) et organiser leurs propres activités (Vegan Place, marchés de Noël, ateliers de formation, happenings divers). Au total, environ 550 événements ont été organisés par les référents et les référentes des groupes locaux, pour un total de 12 000 heures de bénévolat. Nous en profitons pour les remercier très chaleureusement pour leur engagement.

• DES ACTIONS TRÈS DIVERSIFIÉES

Nos bénévoles ne manquent pas d'énergie ni d'idées ! Voici quelques exemples de leurs actions en 2023.

En mai, une seconde édition de l'action coordonnée Scène de crime a eu lieu dans une vingtaine d'antennes.

Cette action surprenante, qui reprend les codes des enquêtes policières pour visibiliser les victimes de l'exploitation animale et la cadence effrénée à laquelle les animaux victimes sont abattus pour la consommation alimentaire (35 par seconde, animaux aquatiques non compris), a de nouveau été un succès : son dispositif original suscite la curiosité du public et l'intérêt des médias.



Durant l'été, des bénévoles ont également tracté aux abords des Universités d'été des partis politiques ou y ont tenu des stands. Cela a été l'occasion de rappeler la centralité de la question animale dans le débat public, et l'importance de l'intégrer aux programmes politiques et de légiférer sur cette thématique chère aux électeurs et aux électrices.

Fin septembre, une nouvelle action coordonnée, Le podium des écogestes, a été déployée dans une trentaine d'antennes. Son objectif était d'aborder la question animale par un prisme différent, celui de l'écologie, et de mettre en lumière l'impact majeur, et pourtant méconnu, de l'élevage sur le réchauffement climatique. Au-delà de l'enjeu des écogestes individuels, cette action appelait, de façon plus systémique, à la mise en place de politiques publiques structurelles qui permettraient de créer un environnement favorable au développement de l'alimentation végétale. La pétition qui l'accompagnait a été signée par une dizaine de personnes élues localement.

À partir de septembre, de nouveaux casques de réalité virtuelle ont été mis à la disposition du réseau militant. Six groupes ont déjà eu l'occasion de les utiliser au cours de leurs actions.

En novembre, les Universités d'automne de l'association ont permis à 45 référents et référentes des antennes locales, ainsi qu'à 20 ambassadeurs et ambassadrices VegOresto et 10 bénévoles Jeunesse de se réunir pendant trois jours autour de conférences, d'ateliers et de temps de rencontre, afin de se retrouver, faire du partage d'expérience, se former et se motiver pour une nouvelle année riche en militantisme.

Mais la palme de l'action originale de 2023 fut sans conteste...



• NOTRE FOODTRUCK VEGAN !

Apartisane, L214 promeut la question animale et la végétalisation de l'alimentation auprès des partis politiques et dans la sphère politique au sens large. En septembre 2023, c'est à la Fête de l'Humanité que nous avons mis en lumière ces sujets, dans une ambiance festive, avec un subversif sandwich merguez vegan en plein territoire du traditionnel sandwich merguez des manifestations sociales.

À bord d'un foodtruck coloré et militant, nos bénévoles se sont relayés durant trois jours afin de proposer aux festivaliers et aux festivalières des sandwiches, mais aussi des tattoos et des stickers assortis. Cette opération fut l'occasion de faire passer avec enthousiasme et humour plusieurs messages dans la sphère politique : le caractère incontournable de la question animale dans notre société, l'existence d'une demande forte d'alternatives végétales à la viande et leurs atouts d'un point de vue éthique mais aussi écologique, avec des émissions de gaz à effet de serre et une consommation d'eau bien inférieures à l'alimentation carnée. Comme le soulignait l'un des slogans sur le foodtruck : la merguez vegan « nécessite 9 fois moins d'eau qu'une merguez classique ».

Cette Merguez Party a été qualifiée par les médias de star de la Fête de l'Huma, avec 2 500 sandwiches vendus et une file d'attente allant jusqu'à deux heures aux pics d'affluence ! Elle n'est pas non plus passée inaperçue chez les personnalités politiques et médiatiques : une dizaine d'entre elles, dont plusieurs parlementaires, se sont succédé tout au long de l'événement pour goûter au sandwich et échanger autour de la nécessaire transition alimentaire. Leurs communications sur les réseaux sociaux ont été fortement suivies.

Les médias se sont également emparés du sujet et plusieurs articles ont été publiés par la presse quotidienne régionale (*Ouest-France, La Voix du Nord, La Provence, BFM Paris Île-de-France*) et nationale (*Le Nouvel Observateur, Le Point* et aussi... *La France agricole*!).

/// LES ACTIONS À DESTINATION DE LA JEUNESSE

En 2023, L214 a promu des outils éducatifs autour de la question animale pour les structures accueillant du jeune public. Les supports pédagogiques proposés sont élaborés sous le contrôle d'un conseil scientifique, regroupant des spécialistes en sciences naturelles, droit animalier, médecine vétérinaire, psychologie de l'enfant, philosophie et éthique, pédagogie...

• **MON JOURNAL ANIMAL**

Sous un angle positif et pédagogique, cette revue destinée aux jeunes de 10 à 14 ans propose des sujets d'actualité en lien avec la défense des animaux ou les découvertes scientifiques récentes (biologie, éthologie...), des portraits de jeunes qui défendent les animaux, des jeux, des débats, des dossiers... En 2023, trois numéros de Mon journal animal sont parus (tirage de 108 000 exemplaires pour le dernier). 10 300 structures ont bénéficié d'un abonnement offert (établissements, bibliothèques, centres de loisirs, instruction en famille...).

Nous remercions toutes les personnes qui ont aimablement contribué à la revue en acceptant par exemple de répondre à des interviews ou en nous permettant d'utiliser leurs photos.

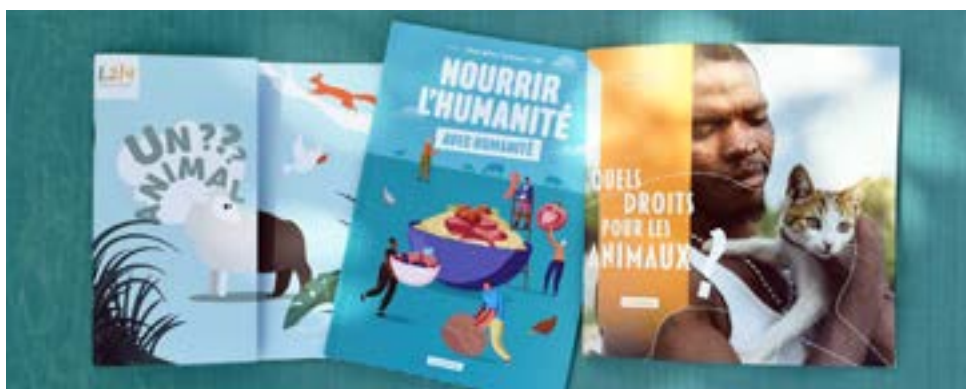


• EDUCATION.L214.COM

Le site [education.L214.com](https://education.l214.com) est un centre de ressources gratuites pour l'éducation à l'éthique animale.

Écoles, collèges, lycées, centres culturels ou de loisirs, médiathèques ou municipalités peuvent y réserver des animations pédagogiques, des expositions itinérantes, parcourir un ensemble de ressources en ligne (vidéos, articles, CDI...).

Il est également possible de commander gratuitement des posters, des livrets éducatifs, des exemplaires de *Mon journal animal*. Le site a fait l'objet d'une refonte en 2023 : une nouvelle interface permet de naviguer selon les niveaux scolaires ou d'avoir accès à tous les outils. L'accessibilité du site depuis les téléphones mobiles a aussi été améliorée.



• ANIMATIONS, CONFÉRENCES ET EXPOSITIONS

L'équipe Éducation a effectué 122 animations ou conférences en 2023, en présentiel ou en visioconférence. Une fiche d'évaluation remise à l'issue de chaque animation indique des retours tous extrêmement positifs. Par ailleurs, nos expositions ont été empruntées une centaine de fois en 2023. Nos bénévoles Jeunesse ont également consacré 240 heures à sensibiliser le jeune public à la défense des animaux. Nous les remercions chaleureusement pour leur investissement.



• FORMATIONS ET COLLOQUES

L214, partenaire du diplôme d'université Animaux & société de l'université de Rennes 2, assure 11 h de cours sur les stratégies de plaidoyer et les pédagogies de l'éthique animale.

L214 est aussi membre de l'équipe enseignante de l'école Supécolidaire, établissement d'enseignement supérieur indépendant qui forme des personnes souhaitant s'engager professionnellement dans la transition écologique, solidaire et citoyenne.

L214 est également intervenue auprès de candidates et candidats au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention Éducation à l'environnement vers un développement durable au sein du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de la Vallée de l'Orne. Nous avons introduit des notions d'éthique animale ainsi que des pistes d'exploration en milieu périscolaire. Former des adultes qui pourront ensuite sensibiliser les jeunes est un véritable enjeu !

MISSION 2

FAIRE RECULER LES PIRES PRATIQUES D'ÉLEVAGE, DE TRANSPORT ET D'ABATTAGE

Pour mener à bien cette mission, nous invitons les acteurs de l'agro-industrie à exclure les pratiques les plus préjudiciables aux animaux de leurs chaînes de production et d'approvisionnement ; nous portons la voix des citoyennes et des citoyens auprès des politiques pour interdire ces pratiques par l'adoption de réglementations ; nous agissons en justice pour faire condamner les pratiques contraires à la réglementation en matière d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux.

EUROPE : POUR UNE INTERDICTION DU BROYAGE DES POUSSINS

En janvier, L214 a organisé un événement transpartisan au Parlement européen afin de porter la question du broyage et du gazage des poussins et des canetons à l'attention des institutions européennes. L'événement a donné la parole à différentes associations européennes engagées dans une coalition pour demander l'interdiction de cette pratique, ainsi qu'à des scientifiques experts en détection précoce du sexe des oiseaux (ovosexage) et à des parlementaires de différents bords politiques.

Dans la foulée de cet événement, une question orale a été posée par l'eurodéputée finlandaise Sirpa Pietikäinen. Cette question orale a réuni 61 signatures de parlementaires, et a conduit à l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour d'un débat en plénière du Parlement européen, qui s'est déroulé le 11 mai.



FAIRE CHANGER LES PRATIQUES DES ENTREPRISES

Nous menons plusieurs campagnes pour inciter les entreprises agroalimentaires à exclure les modes d'élevage et d'abattage les plus cruels de leurs chaînes de production et d'approvisionnement.

• POULETS : METTRE UN TERME AUX PIRES PRATIQUES

La campagne visant à éliminer les pires méthodes d'élevage et d'abattage des poulets reste une priorité pour L214. En 2022, sur près de 700 millions de poulets abattus en France, plus de 80 % étaient élevés dans des conditions intensives. Le European Chicken Commitment (ECC) est une demande portée par une quarantaine d'associations européennes, dont L214. Ses critères portent sur les conditions d'élevage (vitesse de croissance des animaux moins rapide, baisse des densités, lumière naturelle, perchoirs...) et d'abattage. Nous demandons également aux entreprises de garantir dans leurs approvisionnements une part minimale de 20 % de viande de poulets issue d'élevages donnant aux animaux un accès au plein air ou à un jardin d'hiver.

Nos discussions et nos campagnes publiques ont contribué à la publication de près de 120 entreprises implantées en France d'un engagement à respecter l'ECC. Nous assurons un suivi auprès de ces sociétés afin qu'elles publient les progrès annuels qu'elles réalisent dans le cadre de leur transition.

Plusieurs enseignes de restauration se sont engagées à leur tour en 2023. C'est le cas de Buffalo Grill, de Big Mamma, de Class'Crôûte, de Popeyes et de Vapiano, dont l'engagement est européen.

De son côté, grâce à la mobilisation et à la persévérance de nos bénévoles, Burger King a enfin publié une politique excluant, d'ici 2026, les pires pratiques de ses approvisionnements, sans pour autant garantir une part de plein air.

Nos bénévoles ont poursuivi les mobilisations visant à convaincre les groupes Cofigeo et LDC, qui détient les marques Le Gaulois, Maître Coq ou encore Marie, à s'engager sur l'ECC.





ZOOM SUR LDC

UNE CAMPAGNE INTENSE

Le groupe LDC, premier producteur de viande de poulets en France, élève chaque année plusieurs centaines de millions d'animaux dans les pires conditions. Il porte une responsabilité particulièrement lourde dans la poursuite de telles méthodes en France. C'est pourquoi nous avons continué en 2023 de l'encourager à s'engager.

Nous avons publié plusieurs enquêtes concernant le groupe LDC, et notamment une sur des poulets issus d'un élevage intensif de Bretagne affilié à LDC, nourris au soja OGM du Brésil puis abattus pour être exportés congelés vers les pays du Golfe. À l'occasion de l'assemblée générale de LDC en août, L214 a cosigné, avec une trentaine de personnalités et d'organisations, une tribune appelant le groupe à s'engager. Simultanément, nos bénévoles s'étaient mobilisés devant le siège de l'entreprise, à Sablé-sur-Sarthe, pour interpeller ses actionnaires. En novembre, nous avons organisé, dans 28 villes de France, une action coordonnée de contre-publicité rassemblant 170 bénévoles devant des supermarchés. L'objectif était de se mobiliser au plus près des lieux de vente des produits Le Gaulois. Cette action est intervenue quelques jours après la diffusion de nouvelles images dénonçant la sélection génétique des poulets élevés pour la marque Le Gaulois.



• POULES PONDEUSES : EN FINIR AVEC LES CAGES

À la suite du travail de négociation d'associations de défense animale, dont L214, près de 200 entreprises présentes en France se sont engagées à bannir l'utilisation des œufs de poules en cage d'ici 2025 au plus tard. Cela a permis de faire reculer ce mode de production en France. En 2022, 23 % des poules étaient toujours en cage, contre les deux tiers de la production il y a quelques années.

En 2023, L214 a concentré ses efforts sur le suivi de la mise en place de cette politique par les entreprises, en les encourageant à publier leurs progrès annuels sur cette question. Si la plupart des groupes ont fait état d'avancées encourageantes ou, pour certains d'entre eux, n'utilisent déjà plus d'œufs issus d'élevages en cage, d'autres accusent du retard dans leur transition, alors que l'échéance de 2025 approche. L214 poursuit ses efforts pour que ce mode d'élevage ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir en France.

• COCHONS : NOUVEAU RÉFÉRENTIEL ET PREMIERS ENGAGEMENTS

Dans la continuité de nos actions menées pour les poules et les poulets, nous appelons aussi désormais les entreprises à s'engager sur les critères du Pig Minimum Standards (PMS).

Cette politique minimale, soutenue par une dizaine d'associations, interdit toutes les mutilations pratiquées sur les cochons, le claquage des porcelets et leur sevrage avant 28 jours. Elle impose la mise en place d'enrichissements du milieu et une réduction des densités, bannit les cages individuelles et les méthodes d'étourdissement impliquant une haute concentration de CO₂. Elle demande enfin une part minimale d'approvisionnement issue d'élevages garantissant aux animaux un accès à l'extérieur.

Le 23 janvier 2023, à la suite de la diffusion d'images d'un élevage intensif de cochons dans les Côtes-d'Armor, nous avons appelé l'ensemble des entreprises agroalimentaires à s'engager à respecter les critères du PMS. Notre travail de négociation durant l'année a conduit à la publication des engagements des chaînes de boulangeries Marie Blachère et Poulaillon, et de la marque Saint-Jean.



/// ÉVITER LES NOUVEAUX PROJETS D'ÉLEVAGE INTENSIF

Un grand nombre de personnes nous sollicitent pour avoir toutes les informations nécessaires pour se mobiliser contre la création ou l'agrandissement d'élevages intensifs près de chez elles. Quand ces projets sont acceptés par les préfets, le seul recours est de saisir la justice administrative.

En 2023, en collaboration avec des associations locales et des habitantes et habitants, nous avons déposé 6 nouveaux recours contentieux auprès des tribunaux administratifs, portant le nombre total à 15 procédures en cours. Un de ces recours concerne l'extension de l'abattoir Duc à Chailley, autorisée par le préfet de l'Yonne, qui impliquerait l'installation de 80 nouveaux élevages intensifs de poulets.

Des projets d'élevage intensif de saumons commencent à voir le jour en France. Nous soutenons deux importantes mobilisations, à Bordeaux et dans le Pas-de-Calais. Nous accompagnons les associations locales ainsi que les riveraines et les riverains dans les actions de terrain. Nous les soutenons également financièrement et juridiquement.

Les animaux sont de loin les premières victimes de l'élevage, et plus cruellement encore dès qu'il s'agit d'élevage intensif. Mais les personnes vivant à proximité de ces lieux d'enfermement sont aussi impactées. L214 est allée à la rencontre des habitantes et habitants de Bressolles, petite commune de l'Allier (1 100 hab.) où est implanté un élevage intensif de 30 000 poulets, pour recueillir leurs témoignages caméra au poing. Ces personnes se sentent ignorées par le maire et le préfet qui ont autorisé ce projet. Pourtant, leur détresse est bien réelle : odeur, bruit, poussière sont leur quotidien. Leur témoignage a eu un fort impact, la vidéo atteignant près de 80 000 vues.



DU CÔTÉ DE LA JUSTICE

Grâce à l'audace, au dynamisme et surtout aux compétences juridiques des personnes qui l'accompagnent, L214 parvient de plus en plus à faire entendre la voix des animaux devant les tribunaux. Nous remercions vivement Maître Caroline Lanty, Maître Hélène Thouy, Maître Olivier Vidal, Maître Jean-Christophe Ménard, Maître Chloé Guilbeau-Bradier et Maître Emeline Lachal.

Avec près de 70 procédures en cours en 2023 (initiées pour la plupart par L214), notre activité judiciaire est particulièrement riche et développée. Outre cet aspect quantitatif, la qualité, la rigueur et le caractère solidement documenté des dossiers que nous soumettons à l'appréciation des juges nous ont forgé une excellente réputation dans le milieu judiciaire. Dans ce contexte, L214 a très largement contribué à l'évolution du traitement juridique réservé aux animaux. Nos plaintes ne sont plus systématiquement classées sans suite et donnent même lieu à des peines de plus en plus sévères, ce qui est une avancée notoire par rapport aux débuts de l'association. Plus fort encore, L214 est parvenue à faire condamner l'État par le juge administratif en raison de l'incapacité de ses services vétérinaires à faire respecter des normes minimalistes dans les abattoirs.



• FAIRE CONDAMNER LE NON-RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

• Mauvais traitements

En novembre 2019, nous avons porté plainte contre deux élevages XXL de cochons à la suite d'une enquête édifiante. Dès le lendemain, la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Quimper a procédé à une inspection inopinée au cours de laquelle elle a relevé pas moins de 8 934 infractions, dont des « non-conformités majeures dans le domaine de la protection animale ». En mars 2023, le tribunal judiciaire de Brest a condamné les deux élevages pour mauvais traitements à des peines respectives de 64 500 € d'amende (dont 20 000 € avec sursis) et 60 000 € d'amende (dont 20 000 € avec sursis). Fait rare, le tribunal a également prononcé une peine complémentaire d'interdiction de détenir des animaux pendant le délai d'un an, soulignant ainsi l'importance et la gravité des mauvais traitements infligés aux animaux.



• Pratique illégale de la caudectomie en routine

Nous avons porté plainte en 2021 contre l'élevage de cochons Rover, dans lequel tous les cochons avaient la queue coupée. Légalement, la caudectomie ne peut pas être réalisée de façon routinière, mais seulement en dernier recours. Reconnu coupable par le tribunal correctionnel de Moulins, l'exploitant de l'élevage a fait appel.

En avril 2023, la cour d'appel de Riom a expressément reconnu que l'acte de caudectomie « ne peut s'analyser que comme un mauvais traitement infligé aux animaux ». Pour autant, considérant que la caudophagie entre les animaux était une conséquence de notre « choix collectif » de recourir à l'élevage intensif (qu'elle qualifie également de mauvais traitement), la cour a relaxé l'élevage.

Cette décision est particulièrement difficile à comprendre : la cour d'appel de Riom a reconnu une violation manifeste du droit en vigueur, mais n'a pas voulu la sanctionner.

En décembre 2021, nous avons porté plainte contre l'élevage de Kerlastre, un autre élevage où tous les cochons avaient la queue coupée. En juin 2023, le tribunal correctionnel de Brest a déclaré l'élevage et sa gérante coupables de mauvais traitements et les a condamnés à des amendes de 20 000 € et 1 500 €.

• Tromperie du consommateur

En décembre 2021, nous avons porté plainte contre l'élevage de 18 000 cochons de Promontval pour mauvais traitement et également pour tromperie du consommateur : les infractions en cause étaient contraires au cahier des charges « Herta filière préférence ».

À la suite de l'enquête préliminaire, le tribunal judiciaire de Troyes a décidé d'engager des poursuites contre l'exploitant de l'élevage et ses représentants. Une audience a été fixée au 9 septembre 2024.

En parallèle, nous avons déposé deux recours devant le juge administratif : le premier pour faire annuler l'autorisation préfectorale d'extension de l'élevage, le second contre l'État pour carence fautive dans ses missions de surveillance et de contrôle du respect des règles de protection animale. Les deux requêtes sont en cours d'instruction.



• METTRE L'ÉTAT FACE À SES RESPONSABILITÉS

En octobre 2020, pour la première fois, nous avons décidé d'engager la responsabilité de l'État devant le tribunal administratif de Montpellier en raison de la carence fautive de ses services vétérinaires dans la surveillance et le contrôle de l'abattoir de Rodez. Quelques mois plus tôt, à la suite d'une plainte contre cet abattoir, une enquête de police avait révélé que les services vétérinaires de l'État avaient connaissance des infractions depuis plusieurs années et qu'ils n'avaient rien fait pour y mettre un terme. En mai 2023, le tribunal administratif de Montpellier a condamné l'État pour « l'insuffisance de ses contrôles de la réglementation relative à la protection animale ».

En 2021 et 2022, les enquêtes réalisées sur les abattoirs de Briec, du Faouët et du Pays de Soule ont de nouveau révélé que les infractions constatées étaient connues des services vétérinaires de l'État depuis plusieurs années, sans que ceux-ci aient pris les mesures adéquates pour y mettre un terme.

Nous avons donc de nouveau engagé la responsabilité de l'État devant le juge administratif. Les tribunaux administratifs de Pau et de Rennes ont retenu la carence fautive de l'État.

À travers ces décisions, L214 a obtenu une avancée jurisprudentielle majeure puisque le tribunal administratif de Rennes a reconnu qu'en matière de manquement aux règles applicables à la protection et au bien-être animal, l'État était tenu à une obligation de résultat. Dès l'instant où des infractions sont constatées, la réponse des services vétérinaires doit être suffisamment ferme pour contraindre l'exploitant à y mettre un terme.

À défaut, l'État commet une faute.

• SE DÉFENDRE FACE AUX PROCÉDURES-BÂILLONS

En novembre 2020, nous avons diffusé des images illustrant les conditions de vie des animaux dans l'élevage intensif de lapins Realap. S'estimant victime d'un trouble manifestement illicite constitué par une atteinte au droit de propriété, une violation de domicile et le non-respect de la réglementation sanitaire, l'exploitant a assigné L214 en justice pour obtenir le retrait des images de tout support internet.

Son action ayant été jugée irrecevable en première instance, l'exploitant a fait appel. La cour d'appel de Rennes lui a donné gain de cause, mais son arrêt a ensuite été cassé par la Cour de cassation. L214 et l'exploitant se sont ainsi retrouvés devant la cour d'appel de Rennes autrement composée pour que celle-ci tranche à nouveau le litige. En novembre 2023, la cour d'appel de Rennes a tranché en faveur de l'exploitant et ordonné la suppression des images publiées en 2020.

Considérant que cette seconde décision de la cour d'appel de Rennes est entachée d'irrégularité, nous avons de nouveau saisi la Cour de cassation.

En février 2022, L214 a diffusé des images tournées dans l'élevage de lapins de Camblec, et dans l'élevage de cochons de La Bourdonnière. Les exploitants ont chacun assigné L214 en justice afin de la contraindre à supprimer les vidéos de tout support internet. Débutés une première fois par le juge des référés du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, les exploitants ont fait appel. Toutefois, par deux arrêts rendus en juillet 2023, la cour d'appel de Rennes a annulé les assignations et condamné les exploitants à verser chacun la somme de 5 000 € à L214 au titre des frais irrépétibles. L'élevage de lapins de Camblec s'est depuis pourvu en cassation (la procédure est en cours).



/// **UNE VILLE POUR LES ANIMAUX**

En 2023, la campagne « Une ville pour les animaux » a permis de mettre en avant des mesures favorables aux animaux dits d'élevage par les leviers municipaux. La grille de notation prend en compte tous les domaines de la condition animale au niveau municipal, et plus de la moitié des points concernent la végétalisation de l'alimentation et l'intégration de clauses excluant les pires pratiques d'élevage et d'abattage dans la commande publique de restauration collective.

À partir de cette grille, nous avons établi un classement des villes de plus de 50 000 habitants, qui a été un moyen de motiver les villes à prendre au sérieux la question animale. Alors que seules 14 villes répondaient à notre état des lieux en 2022, nous en comptons 30 en 2023.

La publication du classement en décembre 2023 a été l'occasion de proposer un rendez-vous aux maires et personnes déléguées à la condition animale des 10 premières villes* afin de leur remettre un panier garni (littérature antispéciste et spécialités culinaires vegan locales). Toutes les villes ayant répondu favorablement, ces rencontres ont permis à nos bénévoles et à l'équipe politique de discuter des projets envisageables en 2024 avec 11 personnes élues déléguées à la condition animale et 6 maires.

*** Le Top 10 des villes : Grenoble, Montpellier, Strasbourg, Pessac, Lyon, Carrières-sous-Poissy, Bordeaux, Nice, Lille, Paris et Besançon ex æquo.**

MISSION 3

RÉDUIRE LE NOMBRE D'ANIMAUX TUÉS

Cette mission a pour objectif de démocratiser la végétalisation de nos assiettes, afin de réduire le nombre d'animaux tués. En plus des actions évoquées précédemment à destination des politiques pour favoriser les alternatives végétales dans la restauration scolaire notamment, nous cherchons à rendre accessible et attractive l'alimentation végétale, auprès du grand public et des pros.

VEGANUARY

En 2023, et pour la 3e année consécutive, L214 a géré en France la campagne internationale Veganuary. Contraction des mots « vegan » et « January », le Veganuary invite à manger vegan pendant le mois de janvier, mois des bonnes résolutions. Depuis son lancement en 2014, plusieurs millions de personnes ont relevé le challenge.

L'édition 2023 a mobilisé 30 groupes locaux, qui ont fait connaître le Veganuary dans leur région, ont incité le public à s'y inscrire et ont transmis une image positive et gourmande de l'alimentation végétale. Sur les stands étaient proposés goodies, brochures de recettes et documentation, ainsi que des dégustations sucrées et salées. Ces mobilisations ont généré 46 retours des médias.

Dès le printemps 2023, nous avons préparé l'édition suivante : stratégie de mobilisation des entreprises, définition et préparation des outils de communication, conception des pages web associées, mobilisation des bénévoles, etc. Notre objectif est d'inviter toujours plus d'entreprises à rejoindre le Veganuary afin d'élargir davantage l'offre végétale en magasin et en restauration.

Nous avons saisi l'opportunité de l'événement sportif mondial de l'année 2024 : les Jeux olympiques. La communication autour du Veganuary 2024 a ainsi été placée sous le signe du sport, avec un affichage dans les villes de Paris, Lyon et Bordeaux. Pour toucher un large public, des espaces publicitaires ont également été achetés dans les magazines L'Équipe, Le Parisien et dans plusieurs magazines TV.

Au total, 186 entreprises ont confirmé leur participation à l'édition 2024 du Veganuary (contre 139 en 2023). Une soirée de lancement dédiée aux entreprises et à la presse s'est tenue le 9 novembre à Paris, et une centaine de personnes sont venues célébrer le top départ de la campagne : fabricants, chaînes de restauration et distributeurs ont pu échanger et proposer des dégustations de produits vegan. Cet événement a aussi été l'occasion de présenter les actions réalisées par les entreprises et d'exposer les perspectives pour faire de l'édition 2024 un succès.

Cette année a été marquée par la participation de nouvelles grandes enseignes de distribution. Franprix et Auchan ont pris part à la campagne en proposant des offres promotionnelles sur leurs produits vegan, rejoignant ainsi Monoprix et Carrefour. Nous leur avons proposé un accompagnement complet : rendez-vous de présentation et de suivi, outils digitaux, affiches, flyers, autocollants, frontons, stop rayon, logo, bannières...



LA SEMAINE DU BARBECUE VEGAN

Pour parler et faire parler de l'alimentation végétale de manière positive, nous avons organisé pour la première fois en 2023 la Semaine du barbecue vegan. L'objectif est simple : montrer que l'on peut se régaler autour du grill ou de la plancha en laissant les animaux tranquilles.

Cette nouvelle opération a permis de mobiliser les entreprises et de lever quelques idées reçues. Le barbecue étant traditionnellement tourné vers la consommation de viande, c'est une belle occasion de proposer des alternatives pleines de saveurs tout en maintenant la convivialité.

Dès le mois de mars 2023, nous avons incité des entreprises à mettre à l'honneur tous les produits vegan autour de la thématique du barbecue (alternatives à la viande, au fromage, pains, sauces, recettes, produits bruts, etc.). 17 entreprises, parmi lesquelles Monoprix, La Fournée Dorée ou encore La Vie, ont ainsi proposé des offres promotionnelles, des jeux concours et des communications dédiées au barbecue 100 % végétal du 1er au 9 juillet 2023.



VEGAN PRATIQUE ET LE VEGGIE CHALLENGE

L'initiative Vegan Pratique, dédiée au grand public, incite à l'évolution des pratiques individuelles. Elle s'articule autour du site vegan-pratique.fr et de plusieurs supports qui fournissent toutes les informations nécessaires pour réduire la consommation de produits animaux ou l'arrêter.

Le Veggie Challenge, un défi de 21 jours pour découvrir l'alimentation végétale, a été mis en avant en février 2023 dans un article sur le site Madmoizelle.

Le groupe Facebook privé du Veggie Challenge, réunissant 10 000 personnes participant ou ayant participé au Veggie Challenge, est animé et modéré par quatre bénévoles : Anastasia, Marie-Laure, Julien et Sandra. Nous leur exprimons notre sincère gratitude pour leur implication sans faille dans cette mission.

95 % des participants ayant répondu au formulaire des retours déclarent avoir réduit leur consommation de produits animaux à l'issue du challenge.



Découvrez les témoignages !

« Le Veggie Challenge est un très bel accompagnement pour les bonnes résolutions, quelles que soient les motivations. Des découvertes culinaires même pour les nuls en cuisine comme moi ! Je recommande à 100 % ! »
CLAIRE, 42 ANS, DEVENUE VEGAN

« Le Veggie Challenge m'a permis de mieux comprendre les enjeux environnementaux autour de l'alimentation et m'a fait prendre conscience des conséquences immenses de mes choix alimentaires sur les animaux. J'ai maintenant les billes nécessaires pour modifier mon alimentation pas à pas, tout en conservant un bon équilibre nutritionnel et la gourmandise ! »
HUGO, 33 ANS, AYANT RÉDUIT SA CONSOMMATION DE PRODUITS ISSUS DES ANIMAUX

« Les mails m'ont apporté les informations dont j'avais besoin pour modifier mon alimentation sans crainte de carences, et sans recettes trop compliquées. »
PAULINE, 27 ANS, DEVENUE VÉGÉTARIENNE

Inscrivez-vous sur
VEGGIE-CHALLENGE.FR
et rejoignez
les 150 000 personnes
qui ont déjà relevé le défi !



Une initiative L214
L214.com
vegan-pratique.fr | vegoretto.fr
veganstudio | vegoretto-pratic
L214 Food
contact : L214.com/contact
Association L214
CS20017
69183 Lyon 08 Cedex

éthique
animaux
L214

Contribuer à un monde meilleur en se régaland, c'est possible !

REJOIGNEZ
Le Veggie Challenge

DES RECETTES ET DES ASTUCES
POUR DÉCOUVRIR L'ALIMENTATION
VÉGÉTALE EN 21 JOURS.

100 %
GRATUIT

Vegan Pratique en quelques chiffres :

- 2 million de visiteurs sur le site en 2023
- 4,3 millions de pages vues
- 164 790 personnes ont suivi le **Veggie Challenge** depuis sa création, dont 6 705 en 2023
- Plus de 132 000 personnes inscrites à la lettre d'information Vegan Pratique

VEGORESTO ET SES AMBASSADEURS ET AMBASSADRICES

Les 82 bénévoles des 35 équipes VegOresto ont trois objectifs :

- convaincre les chefs d'ajouter à leur carte des options végétales,
- référencer sur VegOresto tous les lieux de restauration vegan et vegan-friendly,
- communiquer sur l'initiative VegOresto et la cuisine végétale.

Les ambassadeurs et ambassadrices VegOresto ont tenu des stands sur l'alimentation végétale lors de 13 événements (Smmmile Festival à Paris, les Végés de l'Encan à La Rochelle, Fêtes de l'animal en ville à Paris, Vegan Place à Tours et à Nantes, Festival Afro Vegan Ginger Juice à Paris, etc.).

De plus, 58 défis VegOresto ont été organisés, avec 2 temps forts :

- sur le thème du sushi à l'occasion de la Journée internationale du sushi en mai (14 restaurants participants),
- sur le thème de la pizza, avec à la clé un concours de pizza vegan en novembre

Nous remercions chaleureusement les ambassadeurs et ambassadrices pour leur implication dans le développement de l'offre végétale en restauration, qui ont mené en 2023 deux fois plus d'actions que l'année précédente.





Crédit photo : Lycée hôtelier des métiers Georges Baptiste

/// LES INTERVENTIONS EN ÉCOLES HÔTELIÈRES ET AUPRÈS DES PROS

En 2023, nos outils sur la cuisine végétale ont de nouveau été plébiscités par le monde enseignant, encore peu préparé et outillé sur le sujet. La palette proposée pour l'accompagner est large : trois modules d'intervention dans les écoles, une formation à distance et une exposition. Ces outils rencontrent un franc succès :

- nous sommes intervenus dans 8 écoles hôtelières (bac pro, BTS...) sur tout le territoire français, auprès de 36 profs et de 345 jeunes en formation cuisine ;
- 17 réservations de l'exposition ont eu lieu pour divers lieux (écoles hôtelières, collèges, festivals, mairies, etc.).

Tous nos outils sont détaillés sur pro.vegoresto.fr.

En plus de ces interventions en école, nous répondons à des sollicitations spécifiques. Par exemple, à la demande d'une inspectrice de l'Éducation nationale, nous avons donné notre conférence « Cuisine végétale, les clés de la réussite » à des enseignants et enseignantes de cuisine et de service volontaires de son académie.

L214 est également intervenue au colloque scientifique « Végétaliser sa carte » organisé par l'école Ferrandi Paris. L'occasion de présenter nos différents outils pédagogiques et d'expliquer que la cuisine végétale constitue un véritable virage que la gastronomie française doit prendre pour continuer à être inspirante dans le monde entier.

/// DES OUTILS CRÉÉS POUR LES PROS

En 2023, le catalogue de référencement des fournisseurs proposant une offre alimentaire 100 % végétale a fait peau neuve. Cette nouvelle page permet de présenter un filtrage par gamme de produits, facilitant la recherche pour les pros de l'alimentation. Cette base de référence leur permet d'enrichir leur offre d'alternatives à la viande, aux produits laitiers et aux œufs.

Nous avons continué à communiquer, à commenter l'actualité liée à l'alimentation végétale et à interagir avec le secteur de la restauration et de l'agroalimentaire grâce à notre page LinkedIn [VegOresto Pro](#). Cette année, 900 personnes se sont abonnées, nous faisant franchir le cap des 2 600 followers.

VOTRE GÉNÉROSITÉ

TOUJOURS
AU RENDEZ-VOUS

51 928 membres de l'association

dont **19 837 Cœurs battants** qui font un don mensuel à L214

7,09 M€ collectés

L'action de L214 repose avant tout sur la générosité de ses membres. Nos ressources sont de 9,2 millions d'euros en 2023, dont 76 % liés à la générosité publique (dons et adhésions), elle-même constituée à 98 % de dons de particuliers.

Les contributions de l'Open Philanthropy représentent 16 % des ressources. Cette organisation basée aux États-Unis finance des ONG humanitaires, environnementales et de protection animale dans de nombreux pays. En 2023, nous avons obtenu un financement de 2,5 M€ à utiliser sur 2023 et 2024 afin de nous permettre d'agir pour les poulets de chair, de développer notre capacité à enquêter et de poursuivre la consolidation de l'association.

Le reste provenait des recettes de la boutique en ligne (121 k€, soit 1,3 %), de reprises de provisions juridiques et de gains sur procès (161 k€) et d'autres produits divers (110 k€).

• LES DONS DES PARTICULIERS, LA FORCE DE L214

Les particuliers représentent 99,6 % des donateurs et donatrices de L214.

Outre l'Open Philanthropy, 345 entreprises, 39 associations et 10 fondations (soit 0,7 % des donatrices et donateurs) ont également fait un don à l'association en 2023, représentant 9,2 % du montant total des dons.

L214 ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques.

• LA BOUTIQUE EN LIGNE, OUTIL MILITANT

L214 dispose également d'une boutique en ligne. Elle ne dégage pas de bénéfices, son objectif est avant tout militant : elle regroupe et met à disposition de toutes et de tous des livres incontournables traitant de la cause animale ou de l'alimentation végétale, et du matériel militant. C'est également la boutique qui approvisionne en matériel les groupes bénévoles locaux de L214, et qui gère le matériel pédagogique envoyé gracieusement sur demande.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN TOUT AU LONG DE L'ANNÉE ! Lui seul nous permet d'agir, jour après jour, pour construire ensemble un monde plus éthique.



PERSPECTIVES 2024

En 2024, nous irons challenger les entreprises pour qu'elles s'engagent à éliminer les pratiques les plus cruelles envers les cochons. Nous continuerons notre campagne pour inciter LDC à s'engager enfin à respecter l'ECC pour les poulets. Nous suivrons les avancées des autres entreprises déjà engagées sur les poulets et les poules pondeuses pour nous assurer que les échéances seront bien respectées.

Nous nous mobiliserons pour que la place des animaux soit un sujet d'importance autour des élections européennes et que leur protection ait une bonne place dans les programmes politiques. 2024 sera aussi le point de départ d'un objectif ambitieux : diviser par deux le nombre d'animaux tués, d'ici 2030. Nous allons mettre toute notre énergie au service de cet objectif.

L'association continue de grandir et de se renforcer pour agir et offrir des moyens d'action individuelle ou collective ayant pour but de rendre ce monde meilleur pour les animaux et les humains. Merci à vous qui rendez les actions de l'association possibles.



—
BILAN FINANCIER
2023
—



SOMMAIRE

UN FINANCEMENT PAR LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE À 76 %.....42

Répartition des recettes.....42

Évolution des dons reçus.....43

DES RESSOURCES AFFECTÉES À 78,5 % AUX MISSIONS SOCIALES43

Répartition des dépenses par nature.....43

Répartition des dépenses par emploi.....44

Détail des dépenses affectées aux missions sociales.....45

DES RÉSERVES POUR PALLIER LA SAISONNALITÉ DES DONS46

Un résultat net positif en 2023.....46

Les réserves représentent une année et demie de dépenses47

BUDGET 2024.....47

UN FINANCEMENT PAR LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE À 76 %

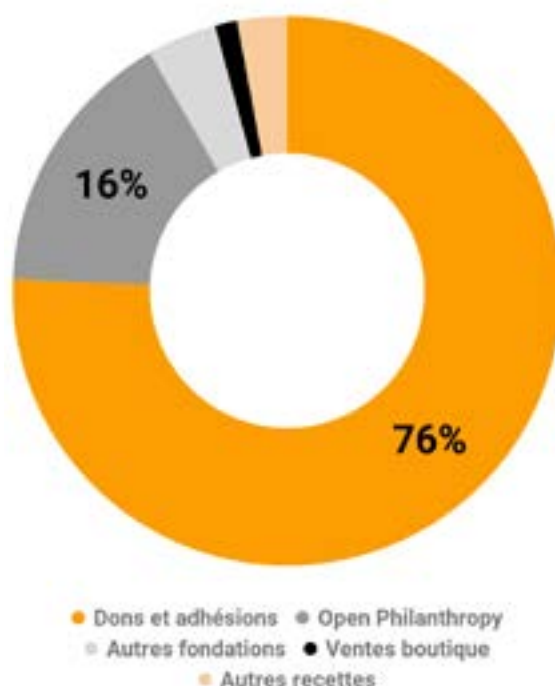
• RÉPARTITION DES RECETTES

Les recettes de L214 étaient de 9,2 M€ en 2023 (+11,1 % par rapport à 2022), dont **76 % liés à la générosité publique** (dons et adhésions), soit 7,0 M€ (+5,6 % par rapport à 2022).

L214 a reçu un financement de 1,4 M€ de l'Open Philanthropy pour la campagne en faveur des poulets élevés pour leur chair, le développement des enquêtes, la professionnalisation et la structuration de l'association mais seule une partie a été dépensée en 2023.

L'association a aussi bénéficié de versements de la part d'autres fondations pour 0,4 M€, dont le Fonds de dotation L214 (200 k€). Cela représente 4 % de ses ressources.

Le reste provenait des recettes de la boutique en ligne (120 k€, soit 1,3 %), de reprises de provisions sur des procédures juridiques (120 k€) et de gains sur procès (40 k€) et d'autres produits divers (110 k€).



L214 ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques.

¹Après l'avoir déjà fait en 2017 et 2020, l'Open Philanthropy (OP) a offert de nous aider une nouvelle fois en 2023. L214 a alors proposé des projets et obtenu un financement de 2,5 millions d'euros versés sur 2023 (1,4 M€) et 2024 (1,1 M€). Cette organisation basée aux États-Unis finance des ONG humanitaires, environnementales et de protection animale dans de nombreux pays.

• ÉVOLUTION DES DONS REÇUS

L214 a la chance de s'appuyer sur une base de donatrices et donateurs solide, composée à 99,6 % de particuliers.

345 entreprises, 39 associations et 10 fondations (soit 0,8 % des donatrices et donateurs) ont également fait un don à l'association en 2023, représentant 9,2 % du montant total des dons.

L'association comptait 51 928 membres à jour de cotisation au 31 décembre 2023. L'augmentation de ses ressources (x50 par rapport à 2012) suit la croissance de son nombre de membres (x43 par rapport à 2012).



L214 s'appuie par ailleurs sur plusieurs milliers de bénévoles, qui donnent de leur temps et mettent à disposition leurs compétences. **14 823 heures bénévoles** consacrées à la réalisation des actions de l'association ont été dénombrées en 2023, soit l'équivalent de 8 salarié-es à temps plein sur toute l'année.

////// DES RESSOURCES AFFECTÉES À 78,5 % AUX MISSIONS SOCIALES

• RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR NATURE

Plus de la moitié des 8,6 millions d'euros de dépenses (**50,1 %**, soit 4,3 M€) de l'association est allouée à la **rémunération de l'équipe salariée**, composée de 101 personnes fin 2023 (62 % de femmes et 38 % d'hommes), soit 92 équivalents temps plein (ETP) sur l'année.

En 2023, chaque salarié a perçu une rémunération unique qui s'élève à 2 571 € brut mensuels (hors complément géographique pour les personnes résidant dans l'aire urbaine de Paris), quelle que soit sa fonction dans l'association ou son ancienneté.



L'autre poste de dépense principal est constitué de l'ensemble des frais de communication, pour 927 k€ : coûts d'impression et de distribution de nos publications (magazines, brochures, tracts, e-mailing...) ainsi que les stands sur des événements, cadeaux, etc. Viennent ensuite les frais de sous-traitance (informatique, vidéo, etc.) pour 620 k€, les frais de mission des salariés et bénévoles (460 k€), l'achat de matériel et fournitures (302 k€), les honoraires et les frais juridiques (233 k€), le coût de location de nos locaux, de salles extérieures et de matériel pour certains événements (222 k€) et les frais bancaires (114 k€).

• RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR EMPLOI

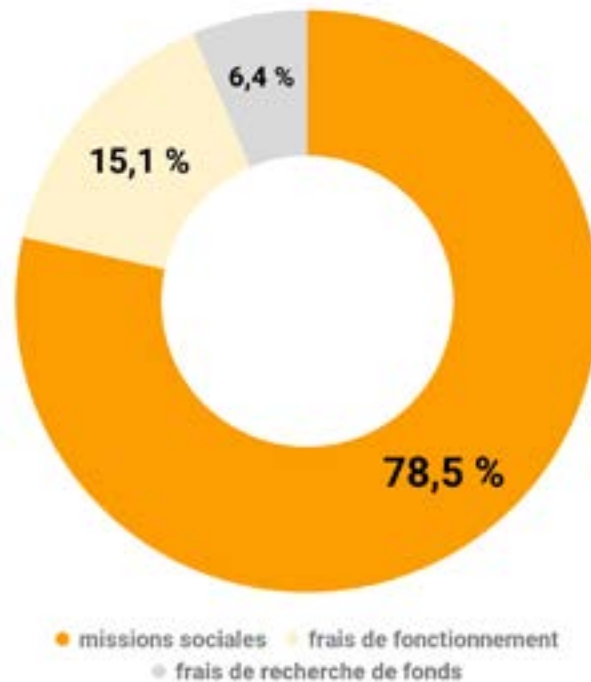
La majorité des dépenses de l'association (78,5 %) a été consacrée à ses « missions sociales » (enquêtes, actions de rue, campagnes contre l'élevage intensif des poules et des poulets, Éducation, Politique, sensibilisation, etc.).

Les « frais de fonctionnement », constitués essentiellement des salaires des services informatiques et administratifs (ressources humaines, comptabilité, achats, services généraux) et de la direction de l'association, représentent 15 % des dépenses.

Les « frais de recherche de fonds », c'est-à-dire les dépenses liées à la relation avec les donatrices et donateurs et les frais d'appel à dons, correspondent principalement aux salaires et aux commissions bancaires payées sur les dons reçus.

Ils représentent 6 % des dépenses.

À noter que d'autres dépenses ne sont pas réparties entre missions sociales, frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds : il s'agit des dotations aux provisions pour risques et charges (88 k€), de l'impôt sur les revenus de l'épargne (22 k€) et du report en fonds dédiés de financements non utilisés en intégralité en fin d'exercice (587 k€).



• DÉTAIL DES DÉPENSES AFFECTÉES AUX MISSIONS SOCIALES

En 2023, L214 a mené de front une dizaine de campagnes, pour avancer en parallèle sur plusieurs objectifs :

soulever la question animale, notamment sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux (via des enquêtes), sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, et sur les avancées en éthologie :

- auprès du grand public, tout en lui proposant des actions,
- auprès des plus jeunes (L214 Éducation),
- auprès des citoyens (Politique & animaux).

faire reculer les pires pratiques en encourageant :

- les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant
- les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal,
- les élus à défendre les intérêts des animaux.

promouvoir l'alimentation végétale :

- auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge),
- auprès des restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto).

Les 3 grandes missions sociales



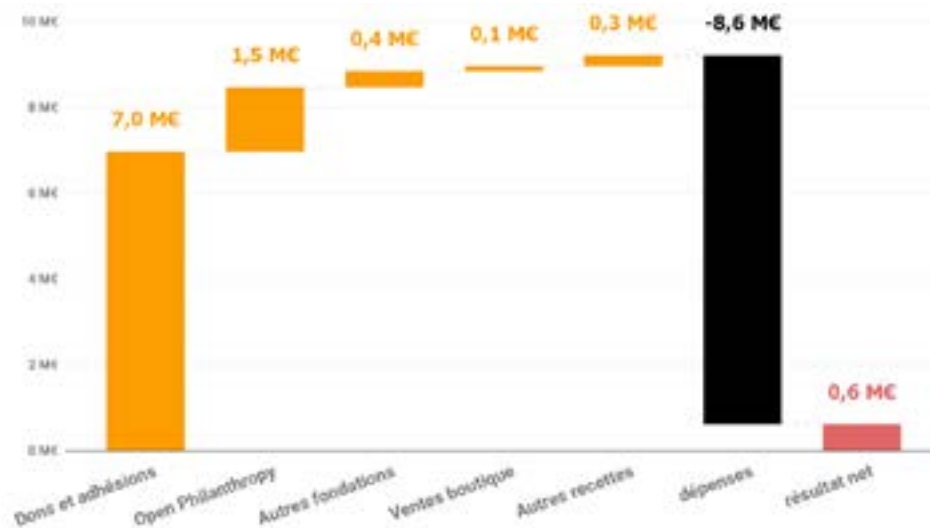
DES RÉSERVES POUR PALLIER LA SAISONNALITÉ DES DONS

• UN RÉSULTAT NET POSITIF EN 2023

Les ressources de l'association ont progressé de +11 % en 2023 par rapport à l'année précédente, notamment grâce au soutien encore renforcé de ses membres (+5,6 %) qui représente 76 % des recettes totales. Celles-ci s'établissent ainsi à 9,2 M€.

Quant aux dépenses, elles ont augmenté de +21 %, en raison notamment de la croissance des effectifs : +7 % entre décembre 2022 et décembre 2023. Le total des dépenses 2023 de l'association s'élève à 8,6 M€.

Au final, l'association a ainsi dégagé un **résultat net positif de 0,6 M€** en 2023, qui se décompose de la manière suivante :

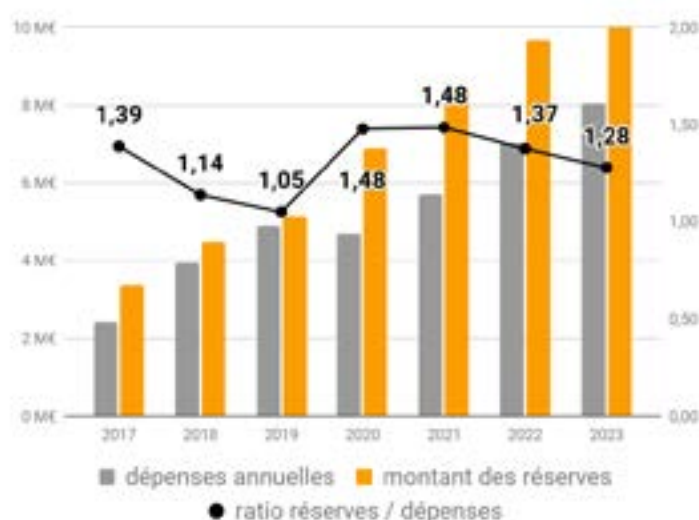


• LES RÉSERVES REPRÉSENTENT UNE ANNÉE ET DEMIE DE DÉPENSE

L'association collecte environ 40 % de ses dons lors du dernier trimestre, et près de 20 % sur le seul mois de décembre. Les réserves constituées lors des exercices précédents permettent à l'association de pallier la saisonnalité des dons.

Par ailleurs le ministère de l'Intérieur a précisé à la Cour des comptes qu'il était recommandé à une association ayant du personnel salarié d'avoir des réserves équivalentes à « **une voire deux années de fonctionnement d'avance** ».

L214 dispose de 10,3 M€ de réserves y compris le résultat de l'exercice 2023. Ses dépenses de l'année hors reports en fonds dédiés s'étant élevées à 8,0 M€, ces réserves représentent l'équivalent d'un peu moins d'une année et demie de fonctionnement. Précisément, le ratio réserves / dépenses s'établit à **1,28**, en légère baisse par rapport à 2022.



Lecture : les réserves fin 2023 représentent 1,28 fois le montant des dépenses de l'année.

////// BUDGET 2024

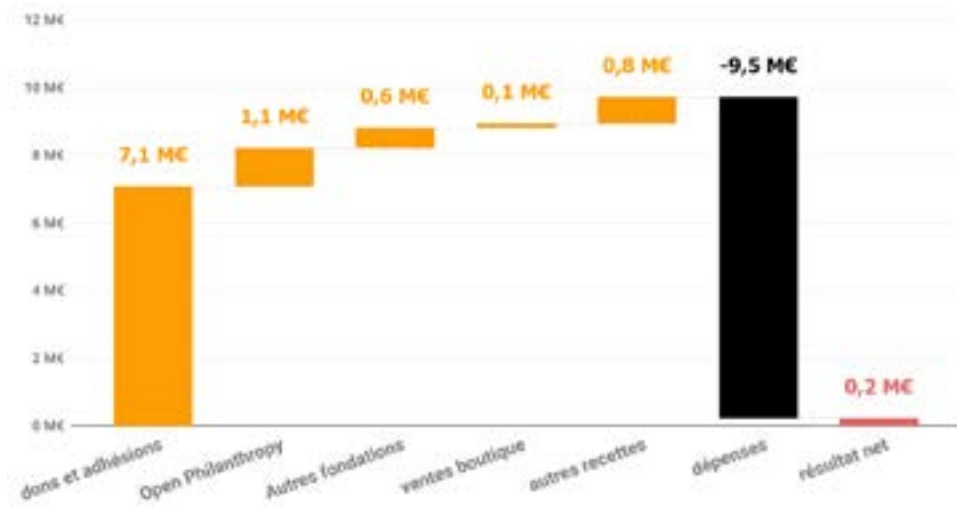
Compte tenu des dons collectés au premier trimestre 2024 et de leur dynamique récente, nous estimons à **7,1 M€ le montant des dons collectés en 2024**, soit une légère hausse de +3,1 % par rapport à 2023.

L'association bénéficiera en 2024 d'un nouveau versement correspondant au financement de l'Open Philanthropy pour un montant de 1,1 M€ et des financements d'autres fondations, dont celle du Fonds de dotation L214, sont prévus. Les autres recettes restant stables, le **montant total des recettes 2024** serait en hausse de +0,5 M€ (soit +5,4 %) et s'établirait à **9,7 M€**.

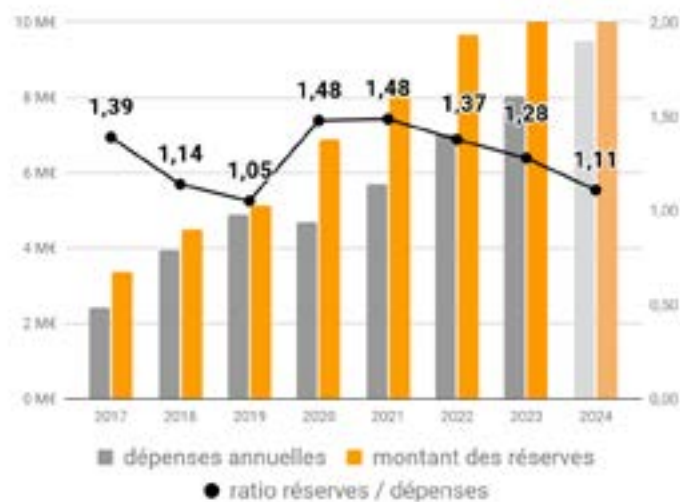
La rémunération des 101 personnes salariées que compte l'association à fin mars 2024 et des recrutements envisagés d'ici la fin de l'année représenterait une dépense d'environ **5,0 M€** sur 2024.

Les **autres dépenses** seraient aussi en progression afin de contribuer à la réalisation des nouveaux projets de l'association. Selon les prévisions réalisées en collaboration avec l'ensemble des équipes, elles pourraient s'élever à **4,5 M€** (soit une hausse de +4,4 %).

En prenant en compte tous ces éléments, l'association terminerait l'année 2024 avec un **résultat excédentaire** de +0,2 M€.



Le ratio de réserves / dépenses serait quant à lui en baisse à 1,11, soit **un peu plus d'une année de dépenses en réserves**.



Lecture : les réserves fin 2024 représenteraient 1,11 fois le montant des dépenses de l'année.



—
RAPPORT DU CAC
2023
—

ASSOCIATION L214

2 rue Henri Bergson
CS 90026
67087 STRASBOURG CEDEX

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALBRIZIO GIOACCHINO

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5 rue Primatice
75013 PARIS

Tél. 06 76 79 70 83

Courriel : ga@albrizio-associes.fr

ASSOCIATION L214

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'Association L214.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L214 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➤ Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

Dans le cadre de mes appréciations des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites en annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 07 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
Gioacchino ALBRIZIO



ASSOCIATION L214

2 RUE HENRI BERGSON

87087 STRASBOURG

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023				31/12/2022	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	8 160		8 160	0,07	8 160	0,08
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	42 081	40 487	1 594	0,01	2 310	0,02
. Autres immobilisations corporelles	550 518	328 369	222 149	1,83	202 638	1,86
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 650		6 650	0,05		
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	15		15	0,00		
. Prêts	25 473		25 473	0,21	12 962	0,12
. Autres	23 820		23 820	0,20	22 751	0,21
TOTAL (I)	656 717	368 856	287 861	2,37	248 822	2,29
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	89 581	10 819	78 762	0,65	100 470	0,92
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 410		12 410	0,10	62 939	0,58
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	74 762		74 762	0,62	296 770	2,73
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	11 440 215		11 440 215	94,36	10 031 409	92,25
Charges constatées d'avance	229 518		229 518	1,89	134 103	1,23
TOTAL (II)	11 846 487	10 819	11 835 668	97,63	10 625 690	97,71
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	12 503 204	379 675	12 123 530	100,00	10 874 511	100,00

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	110 655	0,91	110 655	1,02
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	9 643 562	79,54	8 454 237	77,74
. Autres				
Report à nouveau			-19 299	-0,17
Excédent ou déficit de l'exercice	610 263	5,03	1 208 624	11,11
Situation nette (sous total)	10 364 480	85,49	9 754 217	89,70
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	10 364 480	85,49	9 754 217	89,70
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	6 650	0,05		
Fonds dédiés	594 444	4,90	82 503	0,76
TOTAL (II)	601 094	4,96	82 503	0,76
PROVISIONS				
Provisions pour risques	353 545	2,92	410 936	3,78
Provisions pour charges	60 300	0,50	33 789	0,31
TOTAL (III)	413 845	3,41	444 725	4,09
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 954	0,02	3 172	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 042	2,04	161 430	1,48
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	487 683	4,02	421 369	3,87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	98	0,00	2 160	0,02
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	6 332	0,05	4 935	0,05
TOTAL (IV)	744 109	6,14	593 066	5,45
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	12 123 530	100,00	10 874 511	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents	4 000		4 000	
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	51 928		51 154		774	1,51
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	106 302		114 305		-8 003	-6,99
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	21 445		24 708		-3 263	-13,20
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	6 663 412		6 555 320		108 092	1,65
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie	92 087				92 087	N/S
- Contributions financières	1 779 803		501 160		1 278 643	255,14
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	97 389		97 531		-142	-0,14
Utilisations des fonds dédiés	75 185		673 151		-597 966	-88,82
Autres produits	4 087		2 196		1 891	86,11
Total des produits d'exploitation (I)	8 891 637		8 019 525		872 112	10,87
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	59 565		61 044		-1 479	-2,41
Variations stocks	10 888		-6 163		17 051	276,67
Autres achats et charges externes	3 177 938		2 772 660		405 278	14,62
Aides financières	47 378		59 091		-11 713	-19,81
Impôts, taxes et versements assimilés	270 997		236 356		34 641	14,66
Salaires et traitements	2 916 323		2 543 540		372 783	14,66
Charges sociales	1 134 703		1 018 613		116 090	11,40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	130 163		91 229		38 934	42,68
Dotations aux provisions	26 511		1 377		25 134	N/S
Reports en fonds dédiés	587 126		34 673		552 453	N/S
Autres charges	147 880		141 107		6 773	4,80
Total des charges d'exploitation (II)	8 509 472		6 953 525		1 555 947	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	382 165		1 066 000		-683 835	-64,14
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	168 405		5 839		162 566	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	168 405		5 839		162 566	N/S
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	168 405		5 839		162 566	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	550 570	1 071 839	-521 269	-48,62
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	41 911	21 250	20 661	97,23
Sur opérations en capital	1 490	2 179	-689	-31,61
Reprises sur provisions et transferts de charges	118 891	258 500	-139 609	-54,00
Total des produits exceptionnels (V)	162 292	281 929	-119 637	-42,43
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	12 103	2 240	9 863	440,31
Sur opérations en capital	7 479	6 793	686	10,10
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	61 500	135 001	-73 501	-54,43
Total des charges exceptionnelles (VI)	81 082	144 034	-62 952	-43,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	81 210	137 895	-56 685	-41,10
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	21 518	1 110	20 408	N/S
Total des produits (I + III + V)	9 222 335	8 307 294	915 041	11,01
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 612 071	7 098 669	1 513 402	21,32
EXCEDENT OU DEFICIT	610 263	1 208 624	-598 361	-49,50
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	309			
Prestations en nature	5 172	9 480		
Bénévolat	393 386	520 329		
TOTAL	398 867	529 809		
CHARGES :				
Secours en nature	309			
Mise à disposition gratuite de biens et services	900			
Prestations	4 272	9 480		
Personnel bénévole	393 386	520 329		
TOTAL	398 867	529 809		

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2022, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 12 123 530 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 610 263 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 6 Juin 2024 par les dirigeants de l'association.

PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

Présentation de l'association

L214 est une association d'intérêt général à but non lucratif, qui s'est donnée pour mission de défendre les animaux, en invitant notre société à ne plus les considérer comme des ressources à notre disposition mais comme des êtres ayant leurs intérêts propres.

Elle mène des actions de sensibilisation pour informer le public sur l'impact de la production de viande, poissons, lait et œufs, pour contribuer au développement de l'offre végétale dans l'alimentation, ou pour obtenir des avancées concrètes pour les animaux notamment auprès des entreprises, des institutions ou des responsables politiques.

La présentation des moyens mis en œuvre est développée dans la partie relative au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public.

Faits marquants de l'année 2023

Activité de l'association

L'activité de L214 durant l'année 2023 est largement détaillée dans le bilan moral, disponible sur le site de l'association. Parmi les principaux chiffres et faits marquants :

- 14 enquêtes, le soutien de plus de 50 000 donateurs et donatrices, plus d'1,4 million de personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux et aussi plus de 900 000 personnes abonnées à notre lettre d'information. Plus de 2000 bénévoles répartis dans 41 groupes locaux en France, soit 95 équivalents temps plein. "Mon journal animal" est distribué à plus de 108 000 exemplaires.
- Pour la première fois, la justice a condamné l'État à 4 reprises pour carence fautive. Les tribunaux de Montpellier, Rennes, et Pau ont estimé que les services vétérinaires étaient défaillants dans leurs missions de contrôle dans plusieurs abattoirs.
- La procédure en appel sur la cellule Demeter a reconnu l'illégalité de ses missions de prévention, et ce de manière définitive. Un amendement visant à bâillonner les associations

lanceuses d'alerte a de nouveau été déposé : suite à la mobilisation de nombreuses associations, dont L214, cet amendement a finalement été rejeté.

- L'association a également connu 3 autres victoires judiciaires marquantes :
 - Deux procédures visant à interdire la diffusion de vidéos d'enquête ont été à nouveau déboutées en appel.
 - Une condamnation d'un élevage de cochons en Bretagne pour pratique de la caudectomie.
- Malheureusement, en novembre 2023, la cour d'appel de Rennes a ordonné de nouveau à L214 de retirer toutes les images et vidéos d'enquêtes concernant l'élevage de lapins de la SCEA Realap. Pourtant, la première décision avait été infirmée par la cour de cassation en février 2023. L214 s'est de nouveau pourvue en cassation. C'est une décision importante sur la liberté d'information. L'association envisage de saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme lorsque les recours à l'échelle nationale seront épuisés.
- Veganuary a compté 130 entreprises engagées, ainsi que 5 personnalités publiques qui ont porté le défi : Éric Antoine, l'ex-Miss France et professeure de yoga Alexandra Rosenfeld, le rappeur et acteur Gringe, le musicien Petit Biscuit et le comédien Hadi Rassi.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthode générale

Les comptes ont été établis :

- dans le respect des conventions comptables de base et notamment des principes suivants :
 - le principe de prudence ;
 - la permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
 - la continuité d'exploitation ;
 - la non compensation ;
 - l'indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements suivants :
 - ANC n°2022-04 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 qui intègre notamment une meilleure information de l'origine des fonds en provenance de l'étranger ;
 - ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et n°2020-08, relatifs aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation ;
 - ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2022-04 introduit de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n°2018-06 suite aux obligations comptables prévues aux articles 21, 22, 73 et 75 de loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dite « loi séparatisme », et aux décrets d'application y afférents. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Étant d'application prospective, ce changement de méthode n'affecte pas la lecture des comptes N-1.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires sont considérées comme significatives, elles font l'objet d'une information dans l'annexe et dans le compte de résultat.

NOTES SUR L'ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	8 160 €			8 160 €
Immobilisations corporelles	506 840 €	145 618 €	59 859 €	592 600 €
dont Installations complexes spécialisée	41 385 €	1 655 €	959 €	42 081 €
dont Installations générales, agencement	29 314 €	4 507 €	0 €	33 821 €
dont Matériel de transport	66 784 €	0 €	0 €	66 784 €
dont Matériel de bureau	360 036 €	138 204 €	56 947 €	441 293 €
dont Mobilier	9 321 €	1 253 €	1 953 €	8 621 €
Immobilisations financières	35 713 €	40 123 €	26 528 €	49 308 €
dont Titres immobilisés	0 €	15 €	0 €	15 €
dont Autres prêts	12 962 €	12 510 €	0 €	25 473 €
dont Dépôts et cautionnements versés	22 751 €	27 598 €	26 528 €	23 820 €
Biens reçus par legs/donations		6 650 €	0 €	6 650 €
TOTAL	550 713 €	192 392 €	86 388 €	656 717 €

Amortissements

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements				
Inst. techniques, matériel, outillages industriels	39 075 €	2 371 €	959 €	40 487 €
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	13 605 €	3 907 €	0 €	17 512 €
Matériel de transport	30 679 €	17 261 €	0 €	47 940 €
Matériel de bureau et informatique	218 533 €	95 805 €	51 421 €	262 916 €
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	301 892 €	119 344 €	52 380 €	368 856 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	301 892 €	119 344 €	52 380 €	368 856 €

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Installations techniques, matériel, outillages industriels	Linéaire	3 à 5 ans
Installations générales, agencements divers	Linéaire	5 à 9 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans

États des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	100 470 €	0 €	10 888 €	89 581 €
Matières premières			0 €	
Autres approvisionnements			0 €	
TOTAL	100 470 €	0 €	10 888 €	89 581 €

État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	Échéances jusqu'à 1 an	Échéances de plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	49 308 €	0 €	49 308 €
Créances rattachées à des participations			
Prêt 1% Logement	25 473 €		25 473 €
Autres créances	23 835 €		23 835 €
Créances de l'actif circulant	87 172 €	87 172 €	0 €
Fournisseurs débiteurs	50 009 €	50 009 €	
Clients	12 410 €	12 410 €	
Organismes sociaux			
État	209 €	209 €	
Autres créances	17 548 €	17 548 €	
Personnel - Rémunérations	6 996 €	6 996 €	
Charges constatées d'avance	229 518 €	229 518 €	
TOTAL	365 998 €	316 690 €	49 308 €

État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	3 820 €
Intérêts courus à recevoir	73 115 €
Autres produits à recevoir	112 €
TOTAL	77 048 €

NOTES SUR LE PASSIF

Fonds associatifs

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

Postes	À l'ouverture de l'exercice	Affectation résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	110 655 €							110 655 €
Fonds propres avec droit de reprise								
Écart de réévaluation								
Réserves	8 454 237 €	1 208 624 €	573 712 €			19 299 €		9 643 562 €
Report à nouveau	-19 299 €					-19 299 €		0 €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 208 624 €	-1 208 624 €	-573 712 €	610 263 €	167 616 €			610 263 €
SITUATION NETTE	9 754 217 €	0 €	0 €	610 263 €	167 616 €	0 €	0 €	10 364 480 €
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	9 754 217 €	0 €	0 €	610 263 €	167 616 €	0 €	0 €	10 364 480 €

Legs et donations

Legs et donations	Montant
Montant perçu d'assurance-vie	92 087 €
Montant des legs ou donations	6 650 €
Prix de vente des biens reçus destinés à être cédés	
Rep. de dépréciation d'actifs reçus destinés à être cédés	
Utilisation de fonds reportés liés aux legs ou donations	
PRODUITS	98 737 €
VNC des biens reçus destinés à être cédés	
Dot. de dépréciation d'actifs reçus destinés à être cédés	
Report en fonds dédiés liés aux legs ou donations	6 650 €
CHARGES	6 650 €
TOTAL	92 087 €

Analyse des fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n°2018-06)

Nature des fonds	À l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont projets sans dépense depuis 2 ans
Silicon Valley Community Foundation #2 (2nd versement)	47 830 €		47 830 €			0 €	
Farmed Animal Funders #1	34 673 €		27 355 €			7 318 €	
Silicon Valley Community Foundation #3		1 243 000 €	813 874 €			429 126 €	
Silicon Valley Community Foundation #4		158 000 €				158 000 €	
TOTAL	82 503 €	1 401 000 €	889 059 €	0 €	0 €	594 444 €	0 €

L214 a perçu un financement accordé par l'Open Philanthropy en 2020, avec un premier versement de 614 068 € en 2020 et un second de 635 768 € en 2021. Au 31 décembre 2022, 47 830 € n'avaient pas encore été utilisés : ces fonds ont été affectés en totalité en fonds dédiés et ont été utilisés au

cours de l'année 2023.

Dans le cadre d'une campagne au niveau européen pour mettre fin au broyage des poussins mâles, L214 avait également reçu en 2022 un financement de 66 456 € de la part du programme Farmed Animal Funders. Au 31 décembre 2022, 34 673 € restaient à dépenser et 27 355 € l'ont été en 2023. Les 7 318 € restants sont reportés sur 2024.

Enfin, deux nouveaux financements de l'Open Philanthropy ont été accordés en 2023 :

- Le premier projet financé a pour objectif de développer la production de vidéos d'enquêtes, de mener des campagnes en faveur des poules et poulets et d'accélérer la professionnalisation de l'association, avec un premier versement de 180 000 € en février et un second de 1 063 000 € en juin (soit 1 243 000 € au total). 813 874 € ont été utilisés sur l'exercice et 429 126 € sont reportés en 2024 ;
- Le second projet financé, à hauteur de 158 000 €, a été accordé et versé en 2023 mais ne sera utilisé qu'à partir de 2024 dans le cadre de la campagne pour les élections européennes. L'intégralité a été reportée en 2024.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	À l'ouverture	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (Reprises de l'exercice)	À la clôture
Provisions pour investissement				0 €
Amortissements dérogatoires				0 €
Autres provisions réglementées				0 €
TOTAL (I)	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour litiges	410 936 €	61 500 €	118 891 €	353 545 €
Provisions pour garanties aux clients				0 €
Provisions pour amendes et pénalités				0 €
Provisions pour pensions obligatoires similaires	33 789 €	26 511 €	0 €	60 300 €
Autres provisions pour risques et charges				0 €
TOTAL (II)	444 725 €	88 011 €	118 891 €	413 845 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	444 725 €	88 011 €	118 891 €	413 845 €
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
- d'exploitation		26 511 €		
- financières				
- exceptionnelles		61 500 €	118 891 €	

Les dotations de l'exercice correspondent aux nouveaux risques juridiques auxquels doit faire face l'association, et les reprises à la réduction de risques antérieurs suite aux jugements rendus.

Depuis 2020, l'association constitue une provision de 3 000 € par procédure qu'elle a initiée et dans laquelle elle est susceptible d'être condamnée au titre de l'article 700 du code de procédure civile ou de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

État des dettes et produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	2 954 €	2 954 €		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	247 042 €	247 042 €		
Dettes fiscales et sociales	487 683 €	487 683 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	98 €	98 €		
Produits constatés d'avance	6 332 €	6 332 €		
TOTAL	744 109 €	744 109 €		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	2 954 €
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	100 370 €
Dettes fiscales et sociales	304 488 €
Autres dettes	98 €
TOTAL	407 910 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ventilation des ressources provenant de la générosité du public

Les dons constituent la principale ressource de l'association, ce qui lui confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Conformément aux consignes de l'administration fiscale, seuls les dons reçus en 2023 sont comptabilisés dans les recettes de l'exercice 2023 et donnent droit à un reçu fiscal au titre de l'année 2023.

Les ressources provenant de la générosité du public sur l'exercice s'élèvent à 6 982 482 € et se décomposent de la façon suivante :

	2021	2022	2023
Dons manuels	6 412 934 €	6 606 474 €	6 715 340 €
Assurances-vie			92 087 €
Legs et donations			6 650 €
Mécénat			
Autres produits liés à la générosité du public	5 115 €	5 839 €	168 405 €
TOTAL	6 418 049 €	6 612 313 €	6 982 482 €

Fonds dédiés

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « *engagements à réaliser sur ressources affectées* » et au passif du bilan en « *fonds dédiés* ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « *fonds dédiés* » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « *report des ressources non utilisées des exercices antérieurs* ».

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	41 911 €
Produits de cession des éléments d'actif	1 490 €
Produits sur exercices antérieurs	0 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	118 891 €
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	12 103 €
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	7 479 €
Dotations aux provisions	61 500 €
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	81 210 €

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :
néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :
néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	néant	néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ont été valorisés et s'élèvent à 60 300 € au 31 décembre 2023.

Rémunération des dirigeants

Aucun membre du conseil d'administration ou du bureau de l'association n'est rémunéré.
Les statuts de l'association prévoient que « *les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées* ».

Un salaire unique pour toutes personnes salariées

Toutes les personnes salariées, y compris la directrice et les membres du comité de pilotage, perçoivent le même salaire : 2 571 € brut par mois, sur 12 mois (soit environ 31 k€ brut par an), avec un complément géographique mensuel pour les personnes habitant dans l'aire urbaine de Paris (200 € bruts).

De ce fait, il n'y a aucun écart entre le salaire le plus faible et le plus élevé, ni entre celui des femmes et celui des hommes.

Une majorité de femmes à tous les échelons hiérarchiques

L'équipe de l'association L214 est composée de 62 % de femmes et 38 % d'hommes. La proportion de femmes varie légèrement selon où l'on se situe dans la hiérarchie :

- 61 % des salarié·es n'ayant pas de rôle d'encadrement sont des femmes
- 55 % des salarié·es en charge de la coordination d'une équipe sont des femmes
- 75 % des responsables de pôle (regroupement d'équipes) sont des femmes
- 50 % des membres du comité de pilotage (l'équipe de direction) sont des femmes

Près de 100 % de personnes salariées en CDI

Au 31 décembre 2023, l'association comptait 97 personnes en CDI (soit 97 %) et 4 CDD (soit 1 %) - aucun contrat d'apprentissage, aucun stagiaire, aucun service civique.

Aucun temps partiel imposé par l'employeur

La durée hebdomadaire du travail dans l'association est de 35 heures.

15 personnes étaient à temps partiel au 31 décembre 2023, dont une personne en temps partiel thérapeutique : il s'agit systématiquement d'un choix des personnes salariées de réduire leur temps de travail, tous les postes étant proposés à temps plein.

Ainsi l'**effectif salarié moyen** est le suivant :

	Personnel salarié 2023	Personnel salarié 2022	Personnel salarié 2021	Personnel salarié 2020	Personnel salarié 2019	Personnel salarié 2018	Personnel salarié 2017	Personnel salarié 2016	Personnel salarié 2015
Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non cadres	92	82	72	69	64	52	33	15	8
TOTAL	92	82	72	69	64	52	33	15	8

Comité social et économique (CSE)

Un nouveau comité économique et social (CSE), composé de deux femmes et de trois hommes, a été élu en juin 2023. Il se réunit chaque semaine et organise un point avec la direction chaque mois. En novembre et décembre, les membres du CSE ont pu bénéficier d'une formation "Santé, sécurité et conditions de travail".

En 2023, le CSE a vu aboutir sa demande sur l'expérimentation du télétravail depuis l'étranger, et a participé aux discussions sur l'attribution d'une Prime sur le partage de la valeur (PPV) et l'augmentation du montant des tickets restaurant dans un contexte de forte inflation.

Concernant les activités sociales et culturelles, les salariés ont à nouveau bénéficié de chèques cadeaux et culture pour un total de 300 € et d'une subvention sport de 100 €. Un colis de Noël d'une valeur de 50€ environ a également été offert en fin d'année.

Sur l'exercice 2023, l'association lui a alloué 5 561 € de subvention de fonctionnement et 33 364 € au titre des activités sociales et culturelles.

Nature et évaluation des contributions volontaires

Conformément au règlement ANC n°2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Les heures de bénévolat consacrées à l'association se sont élevées à 14 823 heures en 2023, valorisées pour 393 386 € (contre 19 883 heures valorisées pour 520 329 € en 2022).

L'association a par ailleurs bénéficié de 2 dons (309 €) et de 3 prestations en nature (5 172 €).

Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

Le taux horaire utilisé pour la valorisation du bénévolat est de 26,59 €, ce qui correspond au taux horaire chargé moyen des salariés en 2023. Il est en légère hausse par rapport à 2022.

Les dons et prestations en nature ont quant à eux été évalués aux prix du marché.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 700 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

L'association a reçu en 2018 un leg à titre universel, qui a été accepté par le conseil d'administration. Toutefois à ce jour la délivrance du leg n'a pas eu lieu. Le leg peut être estimé à 4 000 € nets de droits de succession.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	6 982 482 €	6 982 482 €	6 612 314 €	6 612 314 €
Cotisations sans contrepartie	51 928 €	51 928 €	51 154 €	51 154 €
Dons, legs et mécénat	6 762 149 €	6 762 149 €	6 555 320 €	6 555 320 €
Dons manuels	6 663 412 €	6 663 412 €	6 555 320 €	6 555 320 €
Legs, donations et assurances-vie	98 737 €	98 737 €		0 €
Mécénat		0 €		0 €
Autres produits liés à la générosité du public	168 405 €	168 405 €	5 839 €	5 839 €
2. Produits non liés à la générosité du public	2 052 426 €	0 €	763 329 €	0 €
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contrepartie	1 779 803 €		501 160 €	
Autres produits non liés à la générosité du public	272 623 €		262 170 €	
3. Subventions et autres concours publics	0 €		0 €	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	118 891 €		258 500 €	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	75 185 €		673 151 €	
TOTAL	9 228 985 €	6 982 482 €	8 307 294 €	6 612 314 €

Les ressources de L214 proviennent essentiellement des dons, legs et cotisations (plus de 93 %), des ventes de la boutique (1,3 %) et des intérêts d'épargne (1,8 %). Le reste provient entre autres des versements suivant des décisions de justice (0,5%), de l'utilisation en 2023 de fonds dédiés versés en les années précédentes pour des campagnes spécifiques (0,8 %) et de reprises de provisions pour risques juridiques (1,3 %).

1. Produits liés à la générosité du public

L214 développe depuis des années la collecte de dons auprès du grand public. En 2023, ces dons et cotisations s'élèvent à 6 982 k€.

Les « autres produits liés à la générosité du public » (168 k€) correspondent aux intérêts d'épargne sur l'argent provenant des dons des années précédentes.

2. Produits non liés à la générosité du public

En 2023, L214 a bénéficié d'un financement de 1,4 M€ de la part de l'Open Philanthropy pour mener à bien des actions en faveur des poulets, de développer nos capacités d'enquêtes et de poursuivre la professionnalisation de l'association. Elle a aussi reçu des financements d'autres associations et fondations pour un total de 379 k€, dont 200 k€ provenant du Fonds de dotation "*L214, pour la défense des animaux*".

Parmi les produits non liés à la générosité du public, on retrouve principalement les ventes (livres, vêtements, revues...) réalisées *via* la boutique en ligne ou lors des différentes manifestations organisées par l'association (128 k€).

Nous avons également bénéficié de versements en notre faveur dans le cadre de décisions de justice (42 k€) et de la refacturation de dépenses effectuées pour le compte du Fonds de dotation "*L214, pour la défense des animaux*" (84 k€).

3. Subventions et autres concours publics

L214 n'a pas bénéficié de subventions publiques en 2023.

4. Reprises sur provisions et dépréciations

Il s'agit de reprises de provisions pour risques juridiques constituées les années précédentes et devenues sans objet suite aux jugements rendus dans le cadre de procédures intentées contre ou par L214.

5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs

En 2020, l'Open Philanthropy (OP) a accordé un financement à L214, versé en 2 fois (614 k€ en 2020, 636 k€ en 2021), pour lui permettre d'agir pour les poulets de chair, pour le développement de nouvelles capacités d'enquêtes et pour soutenir la consolidation de l'association. Le solde de 47 k€ a été dépensé en 2023.

Par ailleurs, l'association a bénéficié en 2022 d'un financement de 66 k€ de la part du Farmed Animal Funders pour lui permettre d'agir contre le broyage des poussins à l'échelle européenne. 35 k€ avaient été utilisés en 2022, et 27 k€ ont été utilisés en 2023. Le solde sera utilisé sur 2024.

Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	6 216 015 €	5 108 538 €	5 509 441 €	4 612 940 €
Réalisées en France	6 203 247 €	5 095 769 €	5 498 691 €	4 602 189 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	6 168 637 €	5 061 160 €	5 450 351 €	4 553 849 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>	34 609 €	34 609 €	48 340 €	48 340 €
Réalisées à l'étranger	12 768 €	12 768 €	10 751 €	10 751 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		0 €		0 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>	12 768 €	12 768 €	10 751 €	10 751 €
2. Frais de recherche de fonds	506 312 €	491 920 €	425 572 €	407 671 €
Frais d'appel à la générosité du public	506 312 €	491 920 €	425 572 €	407 671 €
Frais de recherche d'autres ressources		0 €		0 €
3. Frais de fonctionnement	1 193 090 €	1 126 879 €	991 495 €	881 126 €
4. Dotation aux provisions et dépréciations	88 011 €	87 529 €	136 378 €	136 864 €
5. Impôts sur les bénéfices	21 518 €		1 110 €	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	553 776 €		34 673 €	
TOTAL	8 618 721 €	6 814 866 €	7 098 669 €	6 038 601 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	810 263 €	167 616 €	1 208 624 €	573 712 €

L214 réalise ses missions en France. L'association a pour objet de défendre les animaux, notamment ceux utilisés dans la consommation alimentaire, en révélant les pratiques qui leur nuisent dans nos modèles agricoles et alimentaires, en encourageant les solutions pour les faire disparaître.

Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions.

1 - Missions sociales

Les 3 missions sociales de L214 ont pour objectif :

- de **soulever la question animale**, notamment sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux (*via* des enquêtes), sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, et sur les avancées en éthologie :
 - auprès du grand public, tout en lui proposant des actions,
 - auprès des plus jeunes (L214 Éducation),
 - auprès des citoyens (Politique & animaux).
- de **faire reculer les pires pratiques** en encourageant :
 - les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal,
 - les élus à défendre les intérêts des animaux.
- de **promouvoir l'alimentation végétale** :
 - auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge, Veganuary),

- auprès des restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto).

78,5 % des dépenses engagées par l'association hors dotations aux provisions, impôts et reports en fonds dédiés sont affectées à ces missions sociales.

2 - Frais de recherche de fonds

L214 a consacré **6,4 %** de ses dépenses de l'année 2023 (soit 506 k€) à l'activité dite de « *recherche de fonds* », essentiellement sur les frais d'appel à la générosité du public.

Il s'agit des salaires de l'équipe en charge des relations avec les donateurs (2,7 équivalents temps plein [ETP], soit 131 k€) et des commissions et frais bancaires sur les dons reçus (101 k€). On y retrouve également les frais d'affranchissement pour les courriers destinés aux donateurs (33 k€) et des dépenses liées au développement de l'outil de gestion des dons (18 k€ de sous-traitance, 70 k€ de prestations réalisées par notre équipe informatique) et à la communication (17 k€ de brochures, dépliants, stickers et cartes ; 40 k€ de quote-part de salaires et d'achats des autres équipes qui contribuent à la communication sur les dons).

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit essentiellement de frais de personnel (14,5 ETP, soit 810 k€) et de structure (40 k€ de communication institutionnelle, 35 k€ d'honoraires, 34 k€ de frais de missions, 34 k€ de loyers, 31 k€ pour notre outil de gestion RH, 26 k€ pour une prestation d'audit de sécurité informatique, 8 k€ de développements sur notre outil comptable, etc.), non affectables aux missions sociales de l'association. Ils relèvent principalement des services administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité, informatique interne) et de la direction de l'association, et représentent au total **15,1 %** des ressources utilisées durant l'année 2023, soit 1 193 k€.

4. Dotation aux provisions et dépréciations

Il s'agit principalement des dotations aux provisions pour des risques juridiques nouveaux ou accrus (62 k€) et des provisions d'indemnités de fin de carrière (27 k€).

5. Impôts sur les bénéfiques

L'association a payé 21 518 € d'impôts sur les intérêts d'épargne qu'elle a touchés en 2023.

6. Reports en fonds dédiés de l'exercice

L'association a perçu un total de 1,4 M€ de financements de la part de l'Open Philanthropy en 2023 mais n'en a utilisé qu'une partie. Le montant non utilisé a été reporté en fonds dédiés.

Contributions volontaires en nature

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	398 867 €	398 867 €	529 809 €	529 809 €
Bénévolat	393 386 €	393 386 €	520 329 €	520 329 €
Prestations en nature	4 272 €	4 272 €	9 480 €	9 480 €
Dons en nature	1 209 €	1 209 €		
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	398 867 €	398 867 €	529 809 €	529 809 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	398 761 €	398 761 €	529 495 €	529 495 €
Réalisées en France	398 761 €	398 761 €	529 495 €	529 495 €
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au fonctionnement	106 €	106 €	314 €	314 €
TOTAL	398 867 €	398 867 €	529 809 €	529 809 €

L214 s'efforce de valoriser les nombreuses heures consacrées par ses membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Près de 15 000 heures bénévoles ont été dénombrées en 2023, valorisées à hauteur de 393 386 €. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'année précédente.

L'association a par ailleurs bénéficié de dons et de prestations en nature à hauteur de 5 481 €.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD

Pour une meilleure compréhension de ses comptes, l'association décide de fournir à titre d'informations complémentaires un rapprochement entre les charges du compte de résultat et les charges du CROD, établi conformément à l'article 432-16 du règlement ANC n°2018-06.

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Total du compte de résultat
	Réalisation en France		Réalisation à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par organisme	Versements à d'autres organismes	Versements à d'autres organismes	Par organisme							
Achats de marchandises	59 565 €				0 €		0 €				59 565 €
Variation de stock	10 888 €				0 €		0 €				10 888 €
Autres charges excises	2 601 318 €				262 457 €		314 123 €				3 177 938 €
Aides financières		34 639 €		12 768 €							47 378 €
Impôts et taxes	205 379 €				14 672 €		50 268 €				270 317 €
Salaires	2 211 533 €				157 194 €		547 497 €				2 916 323 €
Cotisations sociales	882 340 €				59 960 €		212 402 €				1 134 703 €
Dotations aux amortissements	106 164 €				4 273 €		16 726 €				130 163 €
Dotations aux provisions								88 011 €			88 011 €
Reports en fonds dédiés									593 776 €		593 776 €
Autres charges	94 113 €				7 122 €		47 326 €				148 561 €
Charges financières											0 €
Charges exceptionnelles	17 239 €				564 €		1 749 €				19 552 €
Participations des salariés au résultat											0 €
Impôt sur les bénéfices									21 518 €		21 518 €
TOTAL	6 958 637 €	34 639 €	0 €	12 768 €	508 312 €	0 €	1 193 080 €	88 011 €	21 518 €	593 776 €	8 818 721 €

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités de l'association.

Cette annexe permet de présenter les résultats de la collecte de l'année au regard de l'utilisation des fonds. Toutefois, L214 réalise des missions dans la durée et en continu. Les fonds collectés durant l'année 2023 ne sont donc pas nécessairement utilisés cette même année, compte tenu du temps nécessaire pour organiser des campagnes. Réciproquement, certains des projets et enquêtes réalisés en 2023 ont été financés par des fonds collectés les années précédentes.

Le CER est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06.

Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique, dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ».

Une autre dimension analytique permet de suivre l'affectation des fonds dédiés.

Tous les coûts qui concernent une équipe ou une activité correspondant à l'une des trois grandes rubriques du CER leur sont directement affectés. Néanmoins, certaines dépenses peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du CER. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques.

Cette ventilation concerne les dépenses suivantes :

- les frais généraux (466 k€) sont répartis au prorata des frais de personnel, donc essentiellement en missions sociales et en frais de fonctionnement, et une partie en recherche de fonds. Il s'agit des dépenses qui concernent tous les salariés (les loyers des locaux par exemple). Une petite partie concerne l'organisation des différents événements externes et internes de l'association, et est répartie au *pro rata* du temps qui y est consacré ;
- les charges de l'équipe de direction (206 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les missions sociales, la recherche de fonds et l'activité de direction de l'association, cette dernière étant comptabilisée en frais de fonctionnement. Il s'agit quasi exclusivement de dépenses de salaires ;
- les charges des équipes administratives (755 k€) sont affectées à 100 % en frais de fonctionnement . Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;

- les charges de l'équipe Juridique (30 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les dossiers propres à chaque équipe ou campagne, notamment le suivi des procédures judiciaires contre des élevages. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires. Cette équipe a été créée en 2023 suite à l'embauche d'une salariée exclusivement dédiée à ce sujet ;
- les charges de l'équipe Boutique sont partiellement (78 k€) réparties sur les autres équipes au prorata du temps passé. En effet, en plus de la gestion de la boutique "grand public", cette équipe prend en charge le support logistique consistant à expédier du matériel ou des supports de communication aux différentes équipes et groupes bénévoles. Il s'agit là aussi de dépenses de salaires essentiellement ;
- les charges de l'équipe Création (306 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les missions sociales et sur la recherche de fonds. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;
- les charges informatiques (495 k€) sont réparties en fonction du temps passé entre les missions sociales et la recherche de fonds. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;
- les charges de communication (775 k€) sont réparties en fonction de plusieurs indicateurs quantifiables (nombre de pages du magazine ou de lettres d'information électronique dédiées à un sujet, *etc.*) entre les missions sociales (essentiellement pour des actions de sensibilisation), la recherche de fonds (pour les appels à dons) et les frais de fonctionnement (pour ce qui relève de la communication dite « institutionnelle »). Il s'agit principalement de dépenses de salaires et de frais de diffusion sur nos réseaux (impression et affranchissement des magazines, coût d'envoi des mails) ;
- les dépenses de l'équipe en charge du réseau de bénévoles (535 k€) sont réparties sur les différentes campagnes auxquelles les groupes de bénévoles ont participé, au prorata du nombre d'actions effectuées (plus de 500 sur toute la France en 2023). On y retrouve les dépenses de salaires mais également l'achat de matériel destiné aux actions et les coûts de location pour le stockage de ce même matériel.

Ressources

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Ressources liées à la générosité du public	6 982 482 €	6 612 314 €
Cotisations sans contrepartie	51 928 €	51 154 €
Dons, legs et mécénats	6 762 149 €	6 555 320 €
<i>Dons manuels</i>	6 663 412 €	6 555 320 €
<i>Legs, donations et assurance-vie</i>	98 737 €	0 €
<i>Mécénat</i>	0 €	0 €
Autres ressources liées à la générosité du public	168 405 €	5 839 €
TOTAL DES RESSOURCES	6 982 482 €	6 612 314 €
Reprise sur provisions et dépréciations		
Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	6 982 482 €	6 612 314 €
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	8 723 825 €	8 160 113 €
Excédent ou insuffisance de la générosité du public	167 616 €	573 712 €
Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité du public		
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	8 891 441 €	8 723 825 €

Cotisations sans contrepartie et dons manuels

Les cotisations, dons et legs collectés auprès du public en 2023 (6 814 k€) sont en hausse de +3,1 % par rapport à 2022, soit +208 k€. Ils représentent la quasi-totalité des ressources liées à la générosité du public.

Autres ressources liées à la générosité du public

Les intérêts d'épargne s'élèvent à 168 k€, contre 6 k€ l'année précédente, grâce à une optimisation de nos placements financiers.

Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

À l'issue de l'exercice 2023, L214 dispose de 8,9 M€ de ressources reportées. Ses emplois de l'année (6,7 M€) ont progressé de +14 % par rapport à l'année précédente. Le niveau de réserves se situe donc à un peu moins d'une année et demie de dépenses (1,32).

L'association a collecté environ 38 % des dons reçus lors du dernier trimestre, et environ 18 % sur le seul mois de décembre. Ces réserves permettent à l'association d'engager en cours d'année des dépenses plus importantes que ses recettes, en anticipant les recettes espérées sur le dernier trimestre.

Emplois

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	5 108 538 €	4 612 940 €
Réalisées en France	5 095 769 €	4 602 189 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	5 061 160 €	4 553 849 €
<i>Versements à d'autres organisations</i>	34 609 €	48 340 €
Réalisées à l'étranger	12 768 €	10 751 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	0 €	0 €
<i>Versement à d'autres organisations</i>	12 768 €	10 751 €
2. Frais de recherche de fonds	491 920 €	407 671 €
Frais d'appel à la générosité du public	491 920 €	407 671 €
Frais de recherche d'autres ressources	0 €	0 €
3. Frais de fonctionnement	1 126 879 €	881 126 €
TOTAL DES EMPLOIS	6 727 337 €	5 901 737 €
Dotations aux provisions et dépréciations	87 529 €	136 864 €
Report en fonds dédiés de l'exercice		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	167 616 €	573 712 €
TOTAL	6 982 482 €	6 612 314 €

Missions sociales

Les dépenses affectées aux missions sociales en 2023 (5,1 M€) ont augmenté de +11 % par rapport à l'année passée. Elles représentent 76 % des dépenses de l'association sur le périmètre des ressources collectées auprès du public.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds (492 k€) sont en hausse de +21 % par rapport à l'année précédente, soit +84 k€. Cela correspond à 7 % des dépenses de l'association.

Frais de fonctionnement

Le reste des dépenses (17 %) sont des frais de fonctionnement (1 127 k€). Ils ont également augmenté (+28 %) par rapport à l'année précédente, soit +246 k€, suite au renforcement des équipes administratives et la création d'un poste d'assistant.e de direction.

Contributions volontaires en nature

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Emplois de l'exercice		
1. Contributions volontaires aux missions sociales	398 761 €	529 495 €
Réalisées en France	398 761 €	529 495 €
Réalisées à l'étranger		
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		
3. Contributions volontaires au fonctionnement	106 €	314 €
TOTAL	398 867 €	529 809 €

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Ressources de l'exercice		
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	398 867 €	529 809 €
<i>Bénévolat</i>	393 386 €	520 329 €
<i>Prestations en nature</i>	4 272 €	9 480 €
<i>Dons en nature</i>	1 209 €	
TOTAL	398 867 €	529 809 €

Fonds dédiés

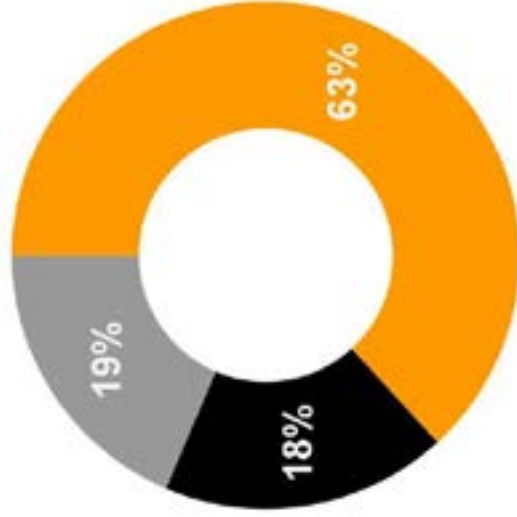
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
Utilisation		
Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

Aucun fonds dédié n'est lié à la générosité du public sur l'exercice 2023.

ANNEXES DU CER

Détail des Missions sociales

- Soulever la question animale
- Faire reculer les pires pratiques
- Promouvoir l'alimentation végétale



Répartition des dépenses de 3 missions sociales

Répartition des dépenses de missions sociales par nature

Type de dépenses	Charges indirectes										Relevés de péjorative hors graminées prairiales		
	Charges directes	Support communication	Support terrain	Support médias	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation évén.	Frais généraux	TOTAL CHICD	Budget L294	Trends directs	TOTAL CER
Salaires et cotisations sociales	1 788 513 €	163 244 €	461 581 €	190 728 €	302 885 €	39 217 €	19 122 €	46 636 €	22 821 €	3 279 352 €	-132 816 €	-377 259 €	2 869 687 €
Frais de communication	495 224 €	215 145 €	34 335 €	515 €	105 €	81 €	52 €	76 €	3 799 €	739 852 €	-19 937 €	-24 465 €	695 460 €
Frais de mission	232 577 €	23 515 €	106 650 €	8 698 €	18 165 €	519 €	1 168 €	10 426 €	13 669 €	415 162 €	-3 755 €	-6 093 €	354 322 €
Achat de matériel et fournitures	196 312 €	5 070 €	54 805 €	897 €	2 911 €	2 794 €	258 €	140 €	5 326 €	279 440 €	-6 791 €	-9 556 €	224 100 €
Locaux mobiliers et immobiliers	22 175 €	14 324 €	46 436 €	6 303 €	22 074 €	3 810 €	507 €	25 747 €	33 483 €	175 210 €	-11 410 €	-5 791 €	158 004 €
Affranchissement et frais d'expédition	55 379 €	368 €	8 485 €	174 €	230 €	29 €	69 €	36 €	1 367 €	75 158 €	-27 814 €	-51 €	48 293 €
Achats de marchandises	79 451 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	79 453 €	-70 453 €	0 €	0 €
Honoraires et frais juridiques	183 164 €	134 €	14 417 €	55 €	89 €	12 €	5 €	11 €	540 €	198 428 €	-39 €	-10 953 €	187 431 €
Autres prestations	478 113 €	752 €	6 719 €	147 €	5 072 €	30 €	15 €	20 €	1 420 €	494 336 €	-1 265 €	-223 204 €	270 306 €
Dotations aux amortissements	75 660 €	5 343 €	6 251 €	4 359 €	5 954 €	3 478 €	313 €	72 €	1 694 €	108 164 €	-8 069 €	-8 268 €	89 615 €
Dons à d'autres organismes	47 378 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	47 378 €	0 €	0 €	47 378 €
Contributions	1 326 €	71 €	1 463 €	21 €	35 €	18 €	28 €	4 €	202 €	3 168 €	-47 €	-27 €	3 094 €
Dotations aux provisions										0 €	0 €	0 €	0 €
Impôts et taxes	126 797 €	37 920 €	35 516 €	19 208 €	30 365 €	3 652 €	1 873 €	2 696 €	81 379 €	339 297 €	-15 083 €	-162 083 €	161 649 €
Autres charges diverses	3 774 903 €	172 146 €	720 324 €	221 179 €	-80 794 €	53 448 €	23 229 €	85 319 €	165 281 €	6 216 615 €	-208 266 €	899 111 €	5 109 530 €

Détail des frais de recherche de fonds

Type de dépenses	Charges indirectes										Détachements de prélevés hors gouvernance publique			
	Charges directes	Support communication	Support matériel	Support matériel	Support matériel	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation événementielle	Frais généraux	TOTAL CAPEX	Budgets L214	Fonds Méthos	FONDI CLF
Salaire et cotisations sociales	130 919 €	6 716 €	0 €	15 543 €	54 449 €	15 338 €	0 €	0 €	5 703 €	2 961 €	231 026 €		-4 918 €	226 107 €
Frais de communication	21 155 €	32 134 €	0 €	45 €	112 €	32 €	0 €	0 €	10 €	360 €	33 797 €		-3 565 €	30 232 €
Frais de mission	3 257 €	341 €	0 €	755 €	3 258 €	263 €	0 €	0 €	1 605 €	1 204 €	19 293 €		-538 €	18 755 €
Achat de matériel et fournitures	381 €	72 €	0 €	78 €	524 €	1 603 €	0 €	0 €	39 €	504 €	2 691 €		-165 €	2 526 €
Locations mobilières et immobilières	1 864 €	202 €	0 €	564 €	3 973 €	1 450 €	0 €	0 €	2 401 €	3 170 €	13 654 €		-82 €	13 572 €
Affranchissement et frais d'expédition	33 023 €	6 €	0 €	15 €	41 €	11 €	0 €	0 €	4 €	129 €	33 231 €		0 €	33 231 €
Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
Honoraires et frais juridiques	319 €	2 €	0 €	5 €	16 €	4 €	0 €	0 €	1 €	51 €	398 €		-21 €	378 €
Autres prestations	47 170 €	10 €	0 €	13 €	1 021 €	12 €	0 €	0 €	4 €	134 €	48 371 €		-510 €	47 861 €
Dotations aux amortissements	1 126 €	88 €	0 €	378 €	1 979 €	1 360 €	0 €	0 €	80 €	160 €	4 273 €		0 €	4 273 €
Dotations aux amortissements	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
Dotations à d'autres organismes	1 447 €	1 €	0 €	7 €	6 €	7 €	0 €	0 €	1 €	19 €	1 483 €		-1 €	1 482 €
Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
Autres charges diverses	160 144 €	570 €	0 €	1 658 €	5 499 €	1 428 €	0 €	0 €	302 €	7 704 €	125 314 €		-4 484 €	120 830 €
(1)18)	340 804 €	20 134 €	0 €	20 931 €	35 963 €	26 978 €	0 €	0 €	9 613 €	39 878 €	596 317 €	0 €	31 392 €	627 709 €

Détail des frais de fonctionnement

Type de dépenses	Charges indirectes										Détachements de prélevés hors gouvernance publique			
	Charges directes	Support communication	Support matériel	Support matériel	Support matériel	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation événementielle	Frais généraux	TOTAL CAPEX	Budgets L214	Fonds Méthos	TOTAL CLF
Salaire et cotisations sociales	85 982 €	6 259 €	0 €	15 264 €	62 961 €	0 €	0 €	0 €	34 539 €	567 €	810 165 €		-8 091 €	802 074 €
Frais de communication	0 €	38 185 €	0 €	41 €	120 €	0 €	0 €	0 €	121 €	94 €	39 885 €		0 €	39 885 €
Frais de mission	7 516 €	219 €	0 €	856 €	3 768 €	0 €	0 €	0 €	1 582 €	337 €	34 128 €		-792 €	33 335 €
Achat de matériel et fournitures	1 185 €	59 €	0 €	72 €	605 €	0 €	0 €	0 €	366 €	132 €	28 527 €		-2 214 €	26 313 €
Locations mobilières et immobilières	4 310 €	174 €	0 €	511 €	4 595 €	0 €	0 €	0 €	1 468 €	832 €	33 579 €		-50 €	33 489 €
Affranchissement et frais d'expédition	265 €	5 €	0 €	14 €	40 €	0 €	0 €	0 €	47 €	34 €	4 364 €		0 €	4 364 €
Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
Provisions et frais juridiques	5 984 €	1 €	0 €	4 €	19 €	0 €	0 €	0 €	17 €	13 €	34 636 €		-17 479 €	17 157 €
Autres prestations	934 €	10 €	0 €	17 €	1 160 €	0 €	0 €	0 €	45 €	35 €	76 956 €		-15 291 €	61 665 €
Dotations aux amortissements	263 €	50 €	0 €	349 €	1 248 €	0 €	0 €	0 €	477 €	42 €	19 736 €		0 €	19 736 €
Dotations à d'autres organismes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
Dotations	2 470 €	1 €	0 €	2 €	7 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 €	2 768 €		0 €	2 767 €
Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
Autres charges diverses	9 371 €	568 €	0 €	1 537 €	6 360 €	0 €	0 €	0 €	3 853 €	2 027 €	108 433 €		-24 728 €	83 705 €
TOTAL	118 148 €	45 624 €	0 €	18 963 €	80 921 €	0 €	0 €	0 €	45 542 €	4 113 €	1 191 990 €	0 €	-66 213 €	1 125 777 €

ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER (EAR)

Le total des avantages et ressources provenant de l'étranger est de 1 889 804 € pour l'exercice 2023.

Le financement de l'Open Philanthropy (1 401 000 €) représente 74 % de ces ressources, et le don de la Fondation Karuna (115 k€) représente 6 %.

Le reste de ces ressources (374 k€) est constitué par la somme des dons de 11 411 particuliers (étrangers ou français résidant à l'étranger), associations ou entreprises dont le don moyen est d'environ 33 €.

ETAT	Nombre de donateurs	Montant des dons reçus	ETAT	Nombre de donateurs	Montant des dons reçus
Afrique du Sud	2	40 €	Lettonie	10	278 €
Algérie	2	160 €	Luxembourg	790	59 904 €
Allemagne	814	17 721 €	Malte	1	40 €
Andorre	19	464 €	Marec	20	580 €
Argentine	12	600 €	Maurice	4	70 €
Australie	51	1 585 €	Mexique	12	1 200 €
Autriche	100	1 287 €	Monaco	153	14 673 €
Belgique	4 884	141 899 €	Monténégro	1	100 €
Belize	12	120 €	Norvège	50	676 €
Bénin	12	240 €	Nouvelle-Zélande	25	466 €
Brazil	13	260 €	Panama	1	100 €
Canada	2 45	5 627 €	Pays-Bas	331	8 098 €
Chili	12	240 €	Philippines	3	190 €
Chine	17	1 000 €	Pologne	20	520 €
Cyprus	1	200 €	Portugal	112	2 060 €
Danemark	71	1 012 €	République Dominicaine	12	120 €
Emirats Arabes Unis	17	470 €	République tchèque	3	180 €
Espagne	425	7 830 €	Roumanie	3	270 €
Estonie	11	265 €	Royaume-Uni	356	5 481 €
États-Unis	191	1 523 159 €	Singapour	14	771 €
Finlande	52	561 €	Slovenie	12	240 €
Grèce	35	685 €	Suède	55	728 €
Hongrie	14	770 €	Suisse	2 021	78 251 €
Inde	13	200 €	Svalbard et Jan Mayen	1	10 €
Irlande	77	1 207 €	Thaïlande	1	20 €
Islande	1	15 €	Tunisie	12	120 €
Israël	2	120 €	Turquie	12	240 €
Italie	235	4 651 €	Uruguay	12	120 €
Japon	24	1 690 €	Vietnam	1	200 €
Kenya	1	20 €	TOTAL	11 413	1 889 804 €